

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

|  |          |
|--|----------|
| 1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)        |          |
| tarifs toutes taxes comprises :                    |          |
| Monaco, France métropolitaine                      |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 67,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 110,00 € |
| Etranger   |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 80,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 131,00 € |
| Etranger par avion                                 |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 98,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 160,00 € |
| Annexe de la "Propriété industrielle", seule ..... | 51,00 €  |

### INSERTIONS LEGALES

|  |        |
|--|--------|
| la ligne hors taxes :                              |        |
| Greffe Général - Parquet Général, Associations     |        |
| (constitutions, modifications, dissolutions) ..... | 7,50 € |
| Gérançes libres, locations gérançes .....          | 8,00 € |
| Commerces (cessions, etc...) .....                 | 8,40 € |
| Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,     |        |
| avis financiers, etc...) .....                     | 8,70 € |

### SOMMAIRE

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 2.371 du 15 septembre 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 4721).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.372 du 15 septembre 2009 admettant un militaire de carrière à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 4721).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.376 du 25 septembre 2009 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York (p. 4722).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.377 du 25 septembre 2009 autorisant un Consul Général honoraire de la République de Slovénie à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 4722).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.382 du 28 septembre 2009 portant nomination d'un Chef de Section à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 4722).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.383 du 28 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 4723).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.384 du 29 septembre 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat (p. 4723).*

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2009-477 du 25 septembre 2009 portant modification de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles (p. 4724).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-479 du 25 septembre 2009 abrogeant l'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 portant autorisation d'exercer la pharmacie (p. 4724).*

Arrêté Ministériel n° 2009-481 du 25 septembre 2009 autorisant la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» à exercer une activité d'importation, d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques (p. 4725).

Arrêté Ministériel n° 2009-482 du 25 septembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 4725).

Arrêté Ministériel n° 2009-483 du 25 septembre 2009 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar (p. 4726).

Arrêté Ministériel n° 2009-484 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.», au capital de 300.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-485 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO», au capital de 150.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-486 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «EUREST MONACO», au capital de 150.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-487 du 25 septembre 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de détachement (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-488 du 28 septembre 2009 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-489 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-490 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4745).

Arrêté Ministériel n° 2009-491 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> Monaco Kart Cup 2009 (p. 4745).

Arrêté Ministériel n° 2009-492 du 28 septembre 2009 portant réintégration d'un fonctionnaire (p. 4746).

Arrêté Ministériel n° 2009-493 du 29 septembre 2009 portant agrément de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco» (p. 4747).

---

#### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

---

Arrêté Municipal n° 2009-2879 du 22 septembre 2009 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4747).

Arrêté Municipal n° 2009-2942 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière (p. 4748).

Arrêté Municipal n° 2009-2951 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 4748).

---

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 4749).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2009-140 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat (p. 4749).

Avis de recrutement n° 2009-141 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince (p. 4749).

---

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à disposition d'une parcelle de terrain destinée à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs sise boulevard Charles III (p. 4749).

Mise en location d'un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille (p. 4750).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 4750).

---

#### MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-090 d'un poste de Conseiller aux Etudes à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 4750).

---

#### INFORMATIONS (p. 4751).

---

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 4752 à 4765).

---

**Annexe au Journal de Monaco**

*Débats du Conseil National - 688<sup>e</sup> séance. Séance publique du mardi 21 octobre 2008 (p. 4595 à p. 4633).*

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

*Ordonnance Souveraine n° 2.371 du 15 septembre 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.858 du 23 avril 2001 portant nomination du Chef du Service Municipal Bureautique-Informatique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Pierre FERRY, Chef du Service Municipal Bureautique-Informatique, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 2 octobre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.372 du 15 septembre 2009 admettant un militaire de carrière à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984, modifiée, portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu Notre ordonnance n° 2.233 du 19 juin 2009 portant promotion d'un Capitaine à la Compagnie des Sapeurs-Pompier ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 juin 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Capitaine Max SIMIAN, appartenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompier, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 octobre 2009.

## ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. SIMIAN.

## ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.376 du 25 septembre 2009 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.333 du 20 août 2009 portant nomination du Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

S.E. Mme Isabelle PICCO est nommée Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Notre Principauté près l'Organisation des Nations-Unies à New York, à compter du 7 septembre 2009.

ART. 2.

L'ordonnance souveraine n° 2.333 du 20 août 2009, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.377 du 25 septembre 2009 autorisant un Consul Général honoraire de la République de Slovénie à exercer ses fonctions dans la Principauté.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission consulaire en date du 16 juin 2009 par laquelle M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République de Slovénie a nommé M. Marc LECOURT, Consul Général honoraire de la République de Slovénie à Monaco ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marc LECOURT est autorisé à exercer les fonctions de Consul Général honoraire de la République de Slovénie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.382 du 28 septembre 2009 portant nomination d'un Chef de Section à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.667 du 5 juin 2008 portant nomination d'un Chef de Section au Service des Parkings Publics ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jérôme GIUSTI, Chef de Section au Service des Parkings Publics, est nommé en cette même qualité à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.383 du 28 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Sandrine VANZO, Sténodactylographe dans les Services Communaux, détachée de l'Administration

Communale, est nommée et titularisée en qualité de Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, à compter du 15 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.384 du 29 septembre 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu l'article 2 de la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu Notre ordonnance n° 984 du 16 février 2007 portant nomination d'un Juge au Tribunal de Première Instance ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Hedwige SOILEUX, Magistrat placé en service détaché, étant réintégrée à sa demande dans son administration d'origine à effet du 31 août 2009, il est mis fin à ses fonctions de Juge au Tribunal de Première Instance à compter de cette date.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2009-477 du 25 septembre 2009 portant modification de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles, modifié, notamment son article 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

### ARTICLE PREMIER.

Le 3<sup>ème</sup> alinéa du sous-titre «Série Véhicules Electriques» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, est abrogé et modifié ainsi qu'il suit :

«Pour les motocycles et assimilés y compris les cyclomoteurs :

- les deux lettres VE suivies d'un groupe de deux chiffres, soit du n° VE01 au n° VE99,

- ou un groupe de deux chiffres suivi des deux lettres VE, soit du n° 01VE au n° 99VE,

- ou un groupe de deux chiffres suivi des deux lettres EV, soit du n° 01EV au n° 99EV».

### ART. 2.

Le 2<sup>ème</sup> alinéa du sous-titre «Série Véhicules de Location» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, est abrogé et modifié ainsi qu'il suit :

«Le numéro d'immatriculation est composé d'une lettre V suivie d'un groupe de trois chiffres, soit V001 à V999, ou bien d'un groupe de trois chiffres suivi de la lettre V, soit 001V à 999V».

### ART. 3.

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas du sous-titre «Série Véhicules de Location» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, sont abrogés et modifiés ainsi qu'il suit :

«Est qualifié de "location longue durée" la mise à disposition d'un véhicule pour une durée supérieure à un an en contrepartie du versement, à titre de loyer, d'une somme d'argent.

La location des véhicules immatriculés dans cette série doit, lorsqu'elle excède une durée d'une année, faire l'objet de l'agrément du service des titres de circulation.

Cet agrément ne peut être accordé qu'à la condition que soit communiqué le contrat de location et que le locataire justifie d'une résidence ou bien d'une activité professionnelle, commerciale ou industrielle en Principauté de Monaco au sens de l'article 102 de l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée. Le nom ou la raison sociale du loueur et du locataire sont mentionnés sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Est qualifié de "location courte durée" la mise à disposition d'un véhicule pour une durée égale ou inférieure à un an. Aucune condition de résidence en Principauté n'est exigée pour les locataires de ces véhicules.

Les mentions "location longue durée" et "location courte durée" seront inscrites sur les certificats d'immatriculation des véhicules correspondants».

### ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-479 du 25 septembre 2009 abrogeant l'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 portant autorisation d'exercer la pharmacie.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu la demande formulée par M. Denis GAMBLY, Pharmacien titulaire de la «Pharmacie de la Costa» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 autorisant M. Denis GAMBLY, titulaire d'une officine de pharmacie, à engager M. Gilbert PROFIT, Pharmacien, en qualité d'assistant, est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-481 du 25 septembre 2009 autorisant la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» à exercer une activité d'importation, d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco, fait à Bruxelles le 4 décembre 2003, rendu exécutoire par l'ordonnance souveraine n° 16.312 du 6 mai 2004 ;

Vu la loi n° 1.266 du 23 décembre 2002 relative aux produits cosmétiques, modifiée ;

Vu l'autorisation en date du 23 février 2009 délivrée par le Ministre d'Etat ;

Vu la demande formulée par M. Luigi PALMESINO, Gérant associé de la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» est autorisée à exercer une activité d'importation,

d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques au sein de son établissement sis 14, rue Malbousquet.

ART. 2.

La présente autorisation est accordée au titre de la loi n° 1.266 du 23 décembre 2002, susvisée. Elle ne dispense pas son détenteur de se conformer à toute autre réglementation pouvant lui être applicable.

ART. 3.

L'arrêté ministériel n° 2005-391 du 18 août 2005 autorisant M. Luigi PALMESINO à exercer une activité de distribution en gros et d'exportation de produits cosmétiques, est abrogé.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-482 du 25 septembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-482  
DU 25 SEPTEMBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE  
MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT  
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321  
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCÉDURES  
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE  
CONTRE LE TERRORISME

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

La mention suivante est ajoutée dans la rubrique «Personnes physiques» :

«Uthman Omar **Mahmoud** [alias a) Uthman, Al-Samman, b) Uthman, Umar, c) Al-Filistini, d) Abu Qatada, e) Takfiri, Abu Umr, f) Abu Umar, Abu Omar, g) Umar, Abu Umar, e) Abu Ismail]. Né le a) 30.12.1960, b) 13.12.1960. Renseignement complémentaire : en détention provisoire au Royaume-Uni dans l'attente d'une décision concernant une procédure d'expulsion (situation en mars 2009)».

*Arrêté Ministériel n° 2009-483 du 25 septembre 2009 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-403 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la Birmanie / le Myanmar ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-403, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2009-483 DU 25 SEPTEMBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-403 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

Le texte figurant à l'annexe dudit arrêté est remplacé par le texte suivant :

## «ANNEXE

Liste des membres du gouvernement de la Birmanie/du Myanmar et des personnes, entités et organismes associés à ces derniers, visés à l'article 11.

Remarques concernant le tableau :

1. Les alias ou les variations orthographiques sont indiqués par la mention "alias".
2. "D.d.n" signifie "date de naissance".
3. "L.d.n" signifie "lieu de naissance".
4. Sauf indication contraire, tous les passeports et cartes d'identité ont été délivrés par la Birmanie/le Myanmar.

## A. CONSEIL D'ÉTAT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT (SPDC)

| #   | Nom (et alias éventuels) | Informations d'identification<br>(fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de<br>passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...) | Sexe<br>(M/F) |
|-----|--------------------------|---|---------------|
| A1a | Généralissime Than Shwe  | Président, d.d.n. 2.2.1933  | M             |
| A1b | Kyaing Kyaing            | Épouse du Généralissime Than Shwe   | F             |

| #    | Nom (et alias éventuels)                       | Informations d'identification<br>(fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de<br>passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...)                   | Sexe<br>(M/F) |
|------|--|---|---------------|
| A1c  | Thandar Shwe                                   | Fille du Généralissime Than Shwe  | F             |
| A1d  | Commandant Zaw Phyo Win                        | Époux de Thandar Shwe, Directeur adjoint, Section exportations,<br>ministère du commerce  | M             |
| A1e  | Khin Pyone Shwe                                | Fille du Généralissime Than Shwe  | F             |
| A1f  | Aye Aye Thit Shwe                              | Fille du Généralissime Than Shwe  | F             |
| A1g  | Tun Naing Shwe <i>alias</i> Tun Tun Naing      | Fils du Généralissime Than Shwe. Propriétaire de J and J Company  | M             |
| A1h  | Khin Thanda                                    | Épouse de Tun Naing Shwe  | F             |
| A1i  | Kyaing San Shwe                                | Fils du Généralissime Than Shwe Propriétaire de J's Donuts  | M             |
| A1j  | Dr. Khin Win Sein                              | Épouse de Kyaing San Shwe   | F             |
| A1k  | Thant Zaw Shwe <i>alias</i> Maung Maung        | Fils du Généralissime Than Shwe   | M             |
| A1l  | Dewar Shwe                                     | Fille du Généralissime Than Shwe  | F             |
| A1m  | Kyi Kyi Shwe <i>alias</i> Ma Aw                | Fille du Généralissime Than Shwe  | F             |
| A1n  | Lieutenant-colonel Nay Soe Maung               | Mari de Kyi Kyi Shwe  | M             |
| A1o  | Pho La Pyae <i>alias</i> Nay Shwe Thway Aung   | Fils de Kyi Kyi Shwe et Nay Soe Maung   | M             |
| A2a  | Vice-généralissime Maung Aye                   | Vice-président, d.d.n. 25.12.1937   | M             |
| A2b  | Mya Mya San                                    | Épouse du Vice-généralissime Maung Aye  | F             |
| A2c  | Nandar Aye                                     | Fille du Vice-généralissime Maung Aye, épouse du capitaine Pye Aung<br>(D17g), propriétaire de Queen Star Computer Co.  | F             |
| A3a  | General Thura Shwe Mann                        | Chef d'état-major, Coordonnateur des opérations spéciales<br>(Armée, forces navales et aériennes), d.d.n. 11.7.1947   | M             |
| A3b  | Khin Lay Thet                                  | Épouse du Général Thura Shwe Mann, d.d.n. 19.6.1947   | F             |
| A3c  | Aung Thet Mann <i>alias</i> Shwe Mann Ko Ko    | Fils du Général Thura Shwe Mann, Ayeya Shwe War (Wah) Company,<br>d.d.n. 19.6.1977  | M             |
| A3d  | Khin Hnin Thandar                              | Épouse de Aung Thet Mann  | F             |
| A3e  | Toe Naing Mann                                 | Fils du Général Thura Shwe Mann, d.d.n. 29.6.1978   | M             |
| A3f  | Zay Zin Latt                                   | Épouse de Toe Naing Mann, fille de Khin Shwe (J5a), d.d.n. 24.3.1981  | F             |
| A4a  | GCA Thein Sein                                 | “Premier ministre”, d.d.n. 20.4.1945  | M             |
| A4b  | Khin Khin Win                                  | Épouse du GCA Thein Sein  | F             |
| A5a  | Gen (Thiha Thura) Tin Aung Myint Oo            | (Thiha Thura est un titre) “Premier secrétaire”, d.d.n. 29.5.1950,<br>président du Conseil olympique national du Myanmar et président<br>de la Myanmar Economic Corporation | M             |
| A5b  | Khin Saw Hnin                                  | Épouse du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo   | F             |
| A5c  | Capitaine Naing Lin Oo                         | Fils du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo   | M             |
| A5d  | Hnin Yee Mon                                   | Épouse du capitaine Naing Lin Oo  | F             |
| A6a  | Gén. de division Min Aung Hlaing               | Responsable du Bureau des opérations spéciales (États Kayah et Shan).<br>Depuis le 23.6.2008. (précédemment B12a)   | M             |
| A6b  | Kyu Kyu Hla                                    | Épouse du Gén. de division Min Aung Hlaing  | F             |
| A7a  | GCA Tin Aye                                    | Responsable des services du matériel militaire, président de l'UMEHL  | M             |
| A7b  | Kyi Kyi Ohn                                    | Épouse du GCA Tin Aye   | F             |
| A7c  | Zaw Min Aye                                    | Fils du GCA Tin Aye   | M             |
| A8a  | GCA Ohn Myint                                  | Responsable du bureau des opérations spéciales 1 (Kachin, Chin,<br>Sagaing, Magwe, Mandalay). Depuis le 23.6.2008. (précédemment B9a)                                       | M             |
| A8b  | Nu Nu Swe                                      | Épouse du GCA Ohn Myint   | F             |
| A8c  | Kyaw Thiha <i>alias</i> Kyaw Thura             | Fils du GCA Ohn Myint   | M             |
| A8d  | Nwe Ei Ei Zin                                  | Épouse de Kyaw Thiha  | F             |
| A9a  | Gén. de division Hla Htay Win                  | Commandant de l'entraînement des forces armées. Depuis le 23.6.2008.<br>(précédemment B1a). Propriétaire de Htay Co. (exploitation forestière<br>et bois)                   | M             |
| A9b  | Mar Mar Wai                                    | Épouse du Gén. de division Hla Htay Win   | F             |
| A10a | Gén. de division Ko Ko                         | Responsable du bureau des opérations spéciales 3 (Pegu, Irrawaddy,<br>Arakan). Depuis le 23.6.2008. (précédemment B10a)   | M             |
| A10b | Sao Nwan Khun Sum                              | Épouse du Gén. de division Ko Ko  | F             |
| A11a | Gén. de division Thar Aye <i>alias</i> Tha Aye | Responsable du bureau des opérations spéciales 4 (Karen, Mon,<br>Tenas-serim), d.d.n. 16.2.1945   | M             |

| #    | Nom (et alias éventuels)                   | Informations d'identification<br>(fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de<br>passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...) | Sexe<br>(M/F) |
|------|--|---|---------------|
| A11b | Wai Wai Khaing <i>alias</i> Wei Wei Khaing | Épouse du Gén. de division Thar Aye   | F             |
| A11c | See Thu Aye                                | Fils du Gén. de division Thar Aye   | M             |
| A12a | GCA Myint Swe                              | Responsable du bureau des opérations spéciales 5 (Naypyidaw,<br>Rangoon/Yangon)   | M             |
| A12b | Khin Thet Htay                             | Épouse du GCA Myint Swe   | F             |
| A13a | Arnt Maung                                 | Directeur général à la retraite, Directeur des affaires religieuses   | M             |

## B. COMMANDANTS RÉGIONAUX

| #    | Nom   | Informations d'identification (y compris région militaire)                | Sexe<br>(M/F) |
|------|---|---|---------------|
| B1a  | Gén. de brigade Win Myint                   | Rangoon (Yangon)  | M             |
| B1b  | Kyin Myaing                                 | Épouse du Gén. de brigade Win Myint                                       | F             |
| B2a  | Gén. de brigade Yar (Ya) Pyae (Pye) (Pyrit) | État de l'est Chan (sud), (précédemment G23a)                             | M             |
| B2b  | Thinzar Win Sein                            | Épouse du Gén. de brigade Yar (Ya) Pyae (Pye) (Pyrit)                     | F             |
| B3a  | Gén. de brigade Myint Soe                   | Division nord-ouest - Sagaing, et ministre régional sans portefeuille     | M             |
| B4a  | Gén. de brigade Khin Zaw Oo                 | Division côtière - Tanintharyi, d.d.n. 24.6.1951                          | M             |
| B5a  | Gén. de brigade Aung Than Htut              | État du nord-est Shan (nord)  | M             |
| B5b  | Daw Cherry                                  | Épouse du Gén. de brigade Aung Than Htut                                  | F             |
| B6a  | Gén. de brigade Tin Ngwe                    | Division Centre - Mandalay  | M             |
| B6b  | Khin Thida                                  | Épouse du Gén. de brigade Tin Ngwe  | F             |
| B7a  | Gén. de division Thaug Aye                  | État de l'ouest - Rakhine. (précédemment B2a)                             | M             |
| B7b  | Thin Myo Myo Aung                           | Épouse du Gén. de division Thaug Aye                                      | F             |
| B8a  | Gén. de brigade Kyaw Swe                    | Division du sud-ouest - Irrawaddy, et ministre régional sans portefeuille | M             |
| B8b  | Win Win Maw                                 | Épouse du Gén. de brigade Kyaw Swe  | F             |
| B9a  | Gén. de division Soe Win                    | État du nord Kachin   | M             |
| B9b  | Than Than Nwe                               | Épouse du Gén. de division Soe Win  | F             |
| B10a | Gén. de division Hla Min                    | Division sud - Pegu   | M             |
| B11a | Gén. de brigade Thet Naing Win              | État du sud-est - Mon   | M             |
| B12a | Gén. de division Kyaw Phyto                 | État du Triangle - Shan (est)   | M             |
| B13a | Gén. de division Wai Lwin                   | Naypyidaw   | M             |
| B13b | Swe Swe Oo                                  | Épouse du Gén. de division Wai Lwin                                       | F             |
| B13c | Wai Phyto Aung                              | Fils du Gén. de division Wai Lwin   | M             |
| B13d | Oanmar (Ohnmar) Kyaw Tun                    | Épouse de Wai Phyto Aung  | F             |
| B13e | Wai Phyto                                   | Fils du Gén. de division Wai Lwin   | M             |
| B13f | Lwin Yamin                                  | Fille du Gén. de division Wai Lwin  | F             |

## C. COMMANDANTS RÉGIONAUX ADJOINTS

| #   | Nom                            | Informations d'identification (y compris région militaire)   | Sexe<br>(M/F) |
|-----|--------------------------------|--|---------------|
| C1a | Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun  | Rangoon (Yangon)   | M             |
| C1b | Khin May Latt                  | Épouse du Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun  | F             |
| C2a | Gén. de brigade Than Htut Aung | Centre   | M             |
| C2b | Moe Moe Nwe                    | Épouse du Gén. de brigade Than Htut Aung   | F             |
| C3a | Gén. de brigade Tin Maung Ohn  | Nord-ouest   | M             |
| C4a | Gén. de brigade San Tun        | Nord, d.d.n. 2.3.1951, Rangoon/Yangon  | M             |
| C4b | Tin Sein                       | Épouse du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 27.9.1950.<br>Rangoon/Yangon                                     | F             |
| C4c | Ma Khin Ei Ei Tun              | Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 16.9.1979, directrice de la<br>Ar Let Yone Co. Ltd                | F             |
| C4d | Min Thant                      | Fils du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 11.11.1982, Rangoon/Yangon,<br>directeur de la Ar Let Yone Co. Ltd | M             |

| #    | Nom   | Informations d'identification (y compris région militaire)  | Sexe (M/F) |
|------|---|---|------------|
| C4e  | Khin Mi Mi Tun                                    | Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 25.10.1984, Rangoon/Yangon, directrice de la Ar Let Yone Co. Ltd | F          |
| C5a  | Gén. de brigade Hla Myint                         | Nord-est  | M          |
| C5b  | Su Su Hlaing                                      | Épouse du Gén. de brigade Hla Myint   | F          |
| C6a  | Gén. de brigade Wai Lin                           | Triangle  | M          |
| C7a  | Gén. de brigade Win Myint                         | Est   | M          |
| C8a  | Gén. de brigade Zaw Min                           | Sud-est   | M          |
| C8b  | Nyunt Nyunt Wai                                   | Épouse du Colonel Zaw Min   | F          |
| C9a  | Gén. de brigade Hone Ngaing <i>alias</i> Hon Ngai | Côte  | M          |
| C10a | Gén. de brigade Thura Maung Ni                    | Sud   | M          |
| C10b | Nan Myint Sein                                    | Épouse du Gén. de brigade Thura Maung Ni  | F          |
| C11a | Gén. de brigade Tint Swe                          | Sud-ouest   | M          |
| C11b | Khin Thaug  | Épouse du Gén. de brigade Tint Swe  | F          |
| C11c | Ye Min <i>alias</i> Ye Kyaw Swar Swe              | Fils du Gén. de brigade Tint Swe  |            |
| C11d | Su Mon Swe  | Épouse de Ye Min  | F          |
| C12a | Gén. de brigade Tin Hlaing                        | Ouest   | M          |
| C12b | Hla Than Htay                                     | Épouse du Gén. de brigade Tin Hlaing  | F          |

## D. MINISTRES

| #    | Nom                               | Informations d'identification (y compris ministère)  | Sexe (M/F) |
|------|-----------------------------------|--|------------|
| D1a  | Gén. de division Htay Oo          | Agriculture et irrigation depuis le 18.9.2004 (auparavant : Coopératives depuis le 25.8.2003). Secrétaire général de l'USDA                  | M          |
| D1b  | Ni Ni Win                         | Épouse du Gén. de division Htay Oo   | F          |
| D1c  | Thein Zaw Nyo                     | Fils cadet du Gén. de division Htay Oo   | M          |
| D2a  | Gén. de brigade Tin Naing Thein   | Commerce (depuis le 18.9.2004), anciennement : ministre adjoint aux forêts, d.d.n. 1955  | M          |
| D2b  | Aye Aye                           | Épouse du Gén. de brigade Tin Naing Thein  | F          |
| D3a  | Gén. de division Khin Maung Myint | Construction, également ministre de l'énergie électrique 2   | M          |
| D4a  | Gén. de division Tin Htut         | Coopératives (depuis le 15.5.2006)   | M          |
| D4b  | Tin Tin Nyunt                     | Épouse du Gén. de division Tin Htut  | F          |
| D5a  | Gén. de division Khin Aung Myint  | Culture (depuis le 15.5.2006)  | M          |
| D5b  | Khin Phyone                       | Épouse du Gén. de division Khin Aung Myint   | F          |
| D6a  | Dr. Chan Nyein                    | Éducation. (depuis le 10.8.2005) Auparavant : ministre adjoint aux sciences & technologies, membre du Comité exécutif de l'USDA, d.d.n. 1944 | M          |
| D6b  | Sandar Aung                       | Épouse du Dr. Chan Nyein   | F          |
| D7a  | Colonel Zaw Min                   | Énergie électrique (1) (depuis le 15.5.2006), d.d.n. 10.1.1949   | M          |
| D7b  | Khin Mi Mi                        | Épouse du Colonel Zaw Min  | F          |
| D8a  | Gén. de brigade Lun Thi           | Énergie (depuis le 20.12.1997), d.d.n. 18.7.1940   | M          |
| D8b  | Khin Mar Aye                      | Épouse du Gén. de brigade Lun Thi  | F          |
| D8c  | Mya Sein Aye                      | Fille du Gén. de brigade Lun Thi   | F          |
| D8d  | Zin Maung Lun                     | Fils du Gén. de brigade Lun Thi  | M          |
| D8e  | Zar Chi Ko                        | Épouse de Zin Maung Lun  | F          |
| D9a  | Gén. de division Hla Tun          | Finances et recettes fiscales (depuis le 1.2.2003), d.d.n. 11.7.1951   | M          |
| D9b  | Khin Than Win                     | Épouse du Gén. de division Hla Tun   | F          |
| D10a | Nyan Win                          | Affaires étrangères (depuis le 18.9.2004), ancien Commandant adjoint de l'entraînement des forces armées, d.d.n. 22.1.1953                   | M          |
| D10b | Myint Myint Soe                   | Épouse de Nyan Win, d.d.n. 15.1.1953   | F          |
| D11a | Gén. de brigade Thein Aung        | Forêts (depuis le 25.8.2003)   | M          |
| D11b | Khin Htay Myint                   | Épouse du Gén. de brigade Thein Aung   | F          |
| D12a | Prof. Dr. Kyaw Myint              | Santé (depuis le 1.2.2003), d.d.n. 1940  | M          |
| D12b | Nilar Thaw                        | Épouse du Prof. Dr. Kyaw Myint   | F          |

| #    | Nom                                       | Informations d'identification (y compris ministère)  | Sexe (M/F) |
|------|---|--|------------|
| D13a | Gén. de division Maung Oo                 | Affaires intérieures (depuis le 5.11.2004) et ministre de l'immigration et de la population depuis février 2009, d.d.n 1952.             | M          |
| D13b | Nyunt Nyunt Oo                            | Épouse du Gén. de division Maung Oo  | F          |
| D14a | Gén. de division Maung Maung Swe          | Protection sociale, secours et la réinstallation (depuis le 15.5.2006)   | M          |
| D14b | Tin Tin Nwe                               | Épouse du Gén. de division Maung Maung Swe   | F          |
| D14c | Ei Thet Thet Swe                          | Fille du Gén. de division Maung Maung Swe  | F          |
| D14d | Kaung Kyaw Swe                            | Fils du Gén. de division Maung Maung Swe   | M          |
| D15a | Aung Thuang                               | Industrie 1 (depuis le 15.11.1997)   | M          |
| D15b | Khin Khin Yi                              | Épouse de Aung Thuang  | F          |
| D15c | Commandant Moe Aung                       | Fils de Aung Thuang  | M          |
| D15d | Dr. Aye Khaing Nyunt                      | Épouse du Commandant Moe Aung  | F          |
| D15e | Nay Aung                                  | Fils de Aung Thuang, homme d'affaires, directeur exécutif, Aung Yee Phyo Co. Ltd et directeur de IGE Co. Ltd                             | M          |
| D15f | Khin Moe Nyunt                            | Épouse de Nay Aung   | F          |
| D15g | Commandant Pyi Aung <i>alias</i> Pye Aung | Fils de Aung Thuang (marié à A2c), directeur de IGE Co. Ltd  | M          |
| D15h | Khin Ngu Yi Phyo                          | Fille de Aung Thuang   | F          |
| D15i | Dr Thu Nanda Aung                         | Fille de Aung Thuang   | F          |
| D15j | Aye Myat Po Aung                          | Fille de Aung Thuang   | F          |
| D16a | Vice-Amiral Soe Thein                     | Industrie 2 (depuis juin 2008), (précédemment G38a)  | M          |
| D16b | Khin Aye Kyin                             | Épouse du Vice-Amiral Soe Thein  | F          |
| D16c | Yimon Aye                                 | Fille du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 12.7.1980   | F          |
| D16d | Aye Chan                                  | Fils du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 23.9.1973  | M          |
| D16e | Thida Aye                                 | Fille du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 23.3.1979   | F          |
| D17a | Gén. de brigade Kyaw Hsan                 | Information (depuis le 13.9.2002)  | M          |
| D17b | Kyi Kyi Win                               | Épouse du Gén. de brigade Kyaw Hsan, chef du service d'information de la Fédération de la condition féminine du Myanmar.                 | F          |
| D18a | Gén. de brigade Maung Maung Thein         | Élevage et pêche   | M          |
| D18b | Myint Myint Aye                           | Épouse du Gén. de brigade Maung Maung Thein  | F          |
| D18c | Min Thein <i>alias</i> Ko Pauk            | Fils du Gén. de brigade Maung Maung Thein  | M          |
| D19a | Gén. de brigade Ohn Myint                 | Mines (depuis le 15.11.1997)   | M          |
| D19b | San San                                   | Épouse du Gén. de brigade Ohn Myint  | F          |
| D19c | Thet Naing Oo                             | Fils du Gén. de brigade Ohn Myint  | M          |
| D19d | Min Thet Oo                               | Fils du Gén. de brigade Ohn Myint  | M          |
| D20a | Soe Tha                                   | Planification nationale et développement économique (depuis le 20.12.1997), d.d.n. 7.11.1944   | M          |
| D20b | Kyu Kyu Win                               | Épouse de Soe Tha, d.d.n. 5.10.1980  | F          |
| D20c | Kyaw Myat Soe                             | Fils de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973  | M          |
| D20d | Wei Wei Lay                               | Épouse de Kyaw Myat Soe, d.d.n. 12.9.1978  | F          |
| D20e | Aung Soe Tha                              | Fils de Soe Tha, d.d.n. 5.10.1983  | M          |
| D20f | Myat Myitzu Soe                           | Fille de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973   | F          |
| D20g | San Thida Soe                             | Fille de Soe Tha, d.d.n. 12.9.1978   | F          |
| D20h | Phone Myat Soe                            | Fils de Soe Tha, d.d.n. 3.3.1983   | M          |
| D21a | Colonel Thein Nyunt                       | Promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement (depuis le 15.11.1997), et Maire de Naypyidaw | M          |
| D21b | Kyin Khaing (Khine)                       | Épouse du Colonel Thein Nyunt  | F          |
| D22a | Gén. de division Aung Min                 | Transports ferroviaires (depuis le 1.2.2003)   | M          |
| D22b | Wai Wai Thar <i>alias</i> Wai Wai Tha     | Épouse du Gén. de division Aung Min  | F          |
| D22c | Aye Min Aung                              | Fille du Gén. de division Aung Min   | F          |
| D22d | Htoo Char Aung                            | Fils du Gén. de division Aung Min  | M          |
| D23a | Gén. de brigade Thura Myint Maung         | Affaires religieuses (depuis le 25.8.2003)   | M          |
| D23b | Aung Kyaw Soe                             | Fils du Gén. de brigade Thura Myint Maung  | M          |
| D23c | Su Su Sandi                               | Épouse de Aung Kyaw Soe  | F          |
| D23d | Zin Myint Maung                           | Fille du Gén. de brigade Thura Myint Maung   | F          |
| D24a | Thuang                                    | Sciences et technologies (depuis le 11.98), d.d.n. 6.7.1937  | M          |

| #    | Nom                               | Informations d'identification (y compris ministère)  | Sexe (M/F) |
|------|-----------------------------------|--|------------|
| D24b | May Kyi Sein                      | Épouse de Thaug  | F          |
| D24c | Aung Kyi                          | Fils de Thaug, d.d.n. 1971   | M          |
| D25a | Gén. de brigade Thura Aye Myint   | Sports (depuis le 29.10.1999)  | M          |
| D25b | Aye Aye                           | Épouse du Gén. de brigade Thura Aye Myint  | F          |
| D25c | Nay Linn                          | Fils du Gén. de brigade Thura Aye Myint  | M          |
| D26a | Gén. de brigade Thein Zaw         | Ministère des télécommunications, des postes et des télégraphes (depuis le 10.5.2001)                  | M          |
| D26b | Mu Mu Win                         | Épouse du Gén. de brigade Thein Zaw  | F          |
| D27a | Gén. de division Thein Swe        | Transports, depuis le 18.9.2004 (auparavant : cabinet du Premier ministre depuis le 25.8.2003)         | M          |
| D27b | Mya Theingi                       | Épouse du Gén. de division Thein Swe   | F          |
| D28a | Gén. de division Soe Naing        | Ministre de l'hôtellerie et du tourisme (depuis le 15.5.2006)  | M          |
| D28b | Tin Tin Latt                      | Épouse du Gén. de division Soe Naing   | F          |
| D28c | Wut Yi Oo                         | Fille du Gén. de division Soe Naing  | F          |
| D28d | Capitaine Htun Zaw Win            | Époux de Wut Yi Oo   | M          |
| D28e | Yin Thu Aye                       | Fille du Gén. de division Soe Naing  | F          |
| D28f | Yi Phone Zaw                      | Fils du Gén. de division Soe Naing   | M          |
| D29a | Gén. de division Khin Maung Myint | Énergie électrique (2) (nouveau ministère) (depuis le 15.5.2006)                                       | M          |
| D29b | Win Win Nu                        | Épouse du Gén. de division Khin Maung Myint  | F          |
| D30a | Aung Kyi                          | Emploi/travail (nommé ministre des relations le 8.10.2007, chargé des relations avec Aung San Suu Kyi) | M          |
| D30b | Thet Thet Swe                     | Épouse de Aung Kyi   | F          |
| D31a | Kyaw Thu                          | Président du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique, d.d.n. 15.8.1949            | M          |
| D31b | Lei Lei Kyi                       | Épouse de Kyaw Thu   | F          |

## E. MINISTRES ADJOINTS

| #    | Nom                          | Informations d'identification (y compris ministère)  | Sexe (M/F) |
|------|------------------------------|--|------------|
| E1a  | Ohn Myint                    | Agriculture et Irrigation (depuis le 15.11.1997)   | M          |
| E1b  | Thet War                     | Épouse de Ohn Myint  | F          |
| E2a  | Gén. de brigade Aung Tun     | Commerce (depuis le 13.9.2003)   | M          |
| E3a  | Gén. de brigade Myint Thein  | Construction (depuis le 5.1.2000)  | M          |
| E3b  | Mya Than                     | Épouse du Gén. de brigade Myint Thein  | F          |
| E4a  | U Tint Swe                   | Construction (depuis le 7.5.1998)  | M          |
| E5a  | Gén. de division Aye Myint   | Défense (depuis le 15.5.2006)  | M          |
| E6a  | Gén. de brigade Aung Myo Min | Éducation (depuis le 19.11.2003)   | M          |
| E6b  | Thazin Nwe                   | Épouse du Gén. de brigade Aung Myo Min   | F          |
| E6c  | Si Thun Aung                 | Fils du Gén. de brigade Aung Myo Min   | M          |
| E7a  | Myo Myint                    | Énergie électrique 1 (depuis le 29.10.1999)  | M          |
| E7b  | Tin Tin Myint                | Épouse de Myo Myint  | F          |
| E7c  | Aung Khaing Moe              | Fils de Myo Myint, d.d.n. 25.6.1967 (présumé être au Royaume-Uni, où il s'est rendu avant d'être inscrit sur la liste) | M          |
| E8a  | Gén. de brigade Than Htay    | Énergie (depuis le 25.8.2003)  | M          |
| E8b  | Soe Wut Yi                   | Épouse du Gén. de brigade Than Htay  | F          |
| E9a  | Colonel Hla Thein Swe        | Finances et recettes fiscales (depuis le 25.8.2003)  | M          |
| E9b  | Thida Win                    | Épouse du Colonel Hla Thein Swe  | F          |
| E10a | Gén. de brigade Win Myint    | Énergie électrique (2)   | M          |
| E10b | Daw Tin Ma Ma Than           | Épouse du Gén. de brigade Win Myint  | F          |
| E11a | Maung Myint                  | Affaires étrangères (depuis le 18.9.2004)  | M          |
| E11b | Dr Khin Mya Win              | Épouse de Maung Myint  | F          |
| E12a | Prof. Dr. Mya Oo             | Santé (depuis le 16.11.1997), d.d.n. 25.1.1940   | M          |
| E12b | Tin Tin Mya                  | Épouse du Prof. Dr. Mya Oo   | F          |

| #    | Nom                                      | Informations d'identification (y compris ministère)  | Sexe (M/F) |
|------|--|--|------------|
| E12c | Dr. Tun Tun Oo                           | Fils du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 26.7.1965   | M          |
| E12d | Dr. Mya Thuzar                           | Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 23.9.1971  | F          |
| E12e | Mya Thidar                               | Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 10.6.1973  | F          |
| E12f | Mya Nandar                               | Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 29.5.1976  | F          |
| E13a | Gén. de brigade Phone Swe                | Affaires intérieures (depuis le 25.8.2003)   | M          |
| E13b | San San Wai                              | Épouse du Gén. de brigade Phone Swe  | F          |
| E14a | Gén. de brigade Aye Myint Kyu            | Hôtellerie et tourisme (depuis le 16.11.1997)  | M          |
| E14b | Khin Swe Myint                           | Épouse du Gén. de brigade Aye Myint Kyu  | F          |
| E15a | Gén. de brigade Win Sein                 | Immigration et population (depuis novembre 2006)   | M          |
| E15b | Wai Wai Linn                             | Épouse du Gén. de brigade Win Sein   | F          |
| E16a | Lieutenant-colonel Khin Maung Kyaw       | Industrie 2 (depuis le 5.1.2000)   | M          |
| E16b | Mi Mi Wai                                | Épouse du Lieutenant-colonel Khin Maung Kyaw   | F          |
| E17a | Colonel Tin Ngwe                         | Promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement (depuis le 25.8.2003) | M          |
| E17b | Khin Mya Chit                            | Épouse du Colonel Tin Ngwe   | F          |
| E18a | Thura Thaug Lwin                         | (Thura est un titre), Transports ferroviaires (depuis le 16.11.1997)   | M          |
| E18b | Dr. Yi Yi Htwe                           | Épouse du Thura Thaug Lwin   | F          |
| E19a | Gén. de brigade Thura Aung Ko            | (Thura est un titre), Affaires religieuses, USDA, membre du Comité exécutif central (depuis le 17.11.1997)       | M          |
| E19b | Myint Myint Yee <i>alias</i> Yi Yi Myint | Épouse du Gén. de brigade Thura Aung Ko  | F          |
| E20a | Kyaw Soe                                 | Science et technologie (depuis le 15.11.2004)  | M          |
| E21a | Colonel Thurein Zaw                      | Planification nationale et développement économique (depuis le 10.8.2005)  | M          |
| E21b | Tin Ohn Myint                            | Épouse du Colonel Thurein Zaw  | F          |
| E22a | Gén. de brigade Kyaw Myin                | Protection sociale, secours et réinstallation (depuis le 25.8.2003)  | M          |
| E22b | Khin Nwe Nwe                             | Épouse du Gén. de brigade Kyaw Myin  | F          |
| E23a | Pe Than                                  | Transports ferroviaires (depuis le 14.11.1998)   | M          |
| E23b | Cho Cho Tun                              | Épouse de Pe Than  | F          |
| E24a | Colonel Nyan Tun Aung                    | Transports (depuis le 25.8.2003)   | M          |
| E24b | Wai Wai                                  | Épouse du Colonel Nyan Tun Aung  | F          |
| E25a | Dr. Paing Soe                            | Santé (Ministre adjoint supplémentaire) (depuis le 15.5.2006)  | M          |
| E25b | Khin Mar Swe                             | Épouse du Dr. Paing Soe  | F          |
| E26a | Gén. de division Thein Tun               | Ministre adjoint des postes et des télécommunications  | M          |
| E26b | Mya Mya Win                              | Épouse de Thein Tun  | F          |
| E27a | Gén. de division Kyaw Swa Khaing         | Ministre adjoint de l'industrie  | M          |
| E27b | Khin Phyu Mar                            | Épouse de Kyaw Swa Khaing  | F          |
| E28a | Gén. de division Thein Htay              | Ministre adjoint de la défense   | M          |
| E28b | Myint Myint Khine                        | Épouse du Gén. de division Thein Htay  | F          |
| E29a | Gén. de brigade Tin Tun Aung             | Ministre adjoint du travail (depuis le 7.11.2007)  | M          |

## F. AUTRES AUTORITÉS LIÉES AU SECTEUR DU TOURISME

| #   | Nom                          | Informations d'identification (y compris fonction)  | Sexe (M/F) |
|-----|------------------------------|---|------------|
| F1a | U Hla Htay                   | Directeur général à la direction de l'hôtellerie et du tourisme (Directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar jusqu'en août 2004) | M          |
| F2a | Tin Maung Shwe               | Directeur général adjoint, direction de l'hôtellerie et du tourisme   | M          |
| F3a | Soe Thein                    | Directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar depuis octobre 2004 (précédemment Responsable général)                               | M          |
| F4a | Khin Maung Soe               | Directeur   | M          |
| F5a | Tint Swe                     | Directeur   | M          |
| F6a | Lieutenant-colonel Yan Naing | Directeur, ministère de l'hôtellerie et du tourisme   | M          |

| #   | Nom         | Informations d'identification (y compris fonction)                              | Sexe (M/F) |
|-----|-------------|---|------------|
| F7a | Kyi Kyi Aye | Directeur de la promotion du tourisme, ministère de l'hôtellerie et du tourisme | F          |

## G. HAUTS RESPONSABLES MILITAIRES

| #    | Nom   | Informations d'identification (y compris fonction)   | Sexe (M/F) |
|------|---|--|------------|
| G1a  | Gén. de division Hla Shwe                       | Adjudant-général adjoint   | M          |
| G2a  | Gén. de division Soe Maung                      | Juge-avocat général  | M          |
| G2b  | Nang Phyu Phyu Aye                              | Épouse du Gén. de division Soe Maung   | F          |
| G3a  | Gén. de division Thein Htaik <i>alias</i> Hteik | Inspecteur général   | M          |
| G4a  | Gén. de division Saw Hla                        | “Provost Marshal”  | M          |
| G4b  | Cho Cho Maw                                     | Épouse du Gén. de division Saw Hla   | F          |
| G5a  | Gén. de division Htin Aung Kyaw                 | Intendant général adjoint  | M          |
| G5b  | Khin Khin Maw                                   | Épouse du Gén. de division Htin Aung Kyaw  | F          |
| G6a  | Gén. de division Lun Maung                      | Auditeur général   | M          |
| G6b  | May Mya Sein                                    | Épouse du Gén. de division Lun Maung   | F          |
| G7a  | Gén. de division Nay Win                        | Assistant militaire du président du CEPD   | M          |
| G8a  | Gén. de division Hsan Hsint                     | Général chargé des recrutements ; d.d.n. 1951  | M          |
| G8b  | Khin Ma Lay                                     | Épouse du Gén. de division Hsan Hsint  | F          |
| G8c  | Okkar San Sint                                  | Fils du Gén. de division Hsan Hsint  | M          |
| G9a  | Gén. de division Hla Aung Thein                 | Commandant de camp, Rangoon  | M          |
| G9b  | Amy Khaing                                      | Épouse de Hla Aung Thein   | F          |
| G10a | Gén. de division Ye Myint                       | Chef de la sécurité des affaires militaires  | M          |
| G10b | Myat Ngwe                                       | Épouse du Gén. de division Ye Myint  | F          |
| G11a | Gén. de brigade Mya Win                         | Commandant, Collège national de la défense   | M          |
| G12a | Gén. de brigade Maung Maung Aye                 | Commandant, Collège de l'état-major général (depuis juin 2008)   | M          |
| G12b | San San Yee                                     | Épouse du Gén. de brigade Maung Maung Aye  | F          |
| G13a | Gén. de brigade Tun Tun Oo                      | Directeur des relations publiques et de la guerre psychologique  | M          |
| G14a | Gén. de division Thein Tun                      | Directeur des transmissions ; membre du Comité de gestion convoquant la convention nationale                                       | M          |
| G15a | Gén. de division Than Htay                      | Directeur des approvisionnements et des transports   | M          |
| G15b | Nwe Nwe Win                                     | Épouse du Gén. de division Than Htay   | F          |
| G16a | Gén. de division Khin Maung Tint                | Directeur des imprimeries de sécurité  | M          |
| G17a | Gén. de division Sein Lin                       | Directeur, Ministère de la défense (Fonction précise non connue. Auparavant : Directeur du matériel)                               | M          |
| G18a | Gén. de division Kyi Win                        | Directeur de l'artillerie et des blindés, administrateur de l'UMEHL  | M          |
| G18b | Khin Mya Mon                                    | Épouse du Gén. de division Kyi Win   | F          |
| G19a | Gén. de division Tin Tun                        | Directeur du génie militaire   | M          |
| G19b | Khin Myint Wai                                  | Épouse du Gén. de division Tin Tun   | F          |
| G20a | Gén. de division Aung Thein                     | Directeur de la réinstallation   | M          |
| G20b | Htwe Yi <i>alias</i> Htwe Htwe Ti               | Épouse du Gén. de division Aung Thein  | F          |
| G21a | Gén. de brigade Hla Htay Win                    | Commandant adjoint de l'entraînement des forces armées   | M          |
| G22a | Gén. de brigade Than Maung                      | Commandant adjoint, Collège national de la défense   | M          |
| G23a | Gén. de brigade Win Myint                       | Recteur de la DSTA   | M          |
| G24a | Gén. de brigade Tun Nay Lin                     | Recteur/Commandant, Académie médicale des services de la défense   | M          |
| G25a | Gén. de brigade Than Sein                       | Commandant de l'hôpital des services de la défense, Mingaladon, d.d.n. 1.2.1946, l.d.n. Bago                                       | M          |
| G25b | Rosy Mya Than                                   | Épouse du Gén. de brigade Than Sein  | F          |
| G26a | Gén. de brigade Win Than                        | Directeur des achats et directeur exécutif de Union of Myanmar Economic Holdings (anciennement : Gén. de division Win Hlaing, K1a) | M          |
| G27a | Gén. de brigade Than Maung                      | Directeur des milices populaires et des forces frontalières  | M          |
| G28a | Gén. de division Khin Maung Win                 | Directeur de l'industrie de la défense   | M          |
| G29a | Gén. de brigade Kyaw Swa Khine                  | Directeur de l'industrie de la défense   | M          |

| #                       | Nom   | Informations d'identification (y compris fonction)   | Sexe (M/F) |
|-------------------------|---|--|------------|
| G30a                    | Gén. de brigade Win Aung                      | Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique                                     | M          |
| G31a                    | Gén. de brigade Soe Oo                        | Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique                                     | M          |
| G32a                    | Gén. de brigade Nyi Tun <i>alias</i> Nyi Htun | Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique                                     | M          |
| G33a                    | Gén. de brigade Kyaw Aung                     | Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique                                     | M          |
| G34a                    | Gén. de division Myint Hlaing                 | Chef d'état-major (Défense aérienne)   | M          |
| G34b                    | Khin Thant Sin                                | Épouse du Gén. de division Myint Hlaing  | F          |
| G34c                    | Hnin Nandar Hlaing                            | Fille du Gén. de division Myint Hlaing   | F          |
| G34d                    | Thant Sin Hlaing                              | Fils du Gén. de division Myint Hlaing  | M          |
| G35a                    | Gén. de division Mya Win                      | Directeur, ministère de la défense   | M          |
| G36a                    | Gén. de division Tin Soe                      | Directeur, ministère de la défense   | M          |
| G37a                    | Gén. de division Than Aung                    | Directeur, ministère de la défense   | M          |
| G38a                    | Gén. de division Ngwe Thein                   | Ministère de la défense  | M          |
| G39a                    | Colonel Thant Shin                            | Secrétaire, gouvernement de l'Union de Birmanie  | M          |
| G40a                    | Gén. de division Thura Myint Aung             | Adjudant général (anciennement B8a, promu du commandement régional de la division du sud-ouest)            | M          |
| G41a                    | Gén. de division Maung Shein                  | Inspection des services de la défense et Contrôleur général  | M          |
| G42a                    | Gén. de division Khin Zaw                     | Responsable du bureau des opérations spéciales 6 (Naypidaw, Mandalay). Promu du commandement central       | M          |
| G42b                    | Khin Pyone Win                                | Épouse du Gén. de division Khin Zaw  | F          |
| G42c                    | Kyi Tha Khin Zaw                              | Fils du Gén. de division Khin Zaw  | M          |
| G42d                    | Su Khin Zaw                                   | Fille du Gén. de division Khin Zaw   | F          |
| G43a                    | Gén. de division Tha Aye                      | Ministère de la défense  | M          |
| G44a                    | Colonel Myat Thu                              | Commandant de la région militaire de Rangoon 1 (Rangoon nord)  | M          |
| G45a                    | Colonel Nay Myo                               | Commandant de la région militaire 2 (Rangoon est)  | M          |
| G46a                    | Colonel Tin Hsan                              | Commandant de la région militaire 3 (Rangoon ouest)  | M          |
| G47a                    | Colonel Khin Maung Htun                       | Commandant de la région militaire 4 (Rangoon sud)  | M          |
| G48a                    | Colonel Tint Wai                              | Commandant du contrôle des opérations Commandement n° 4 (Mawbi)  | M          |
| G49a                    | San Nyunt                                     | Commandant de l'unité de soutien militaire n° 2 des affaires de sécurité militaire                         | M          |
| G50a                    | Lieutenant-Colonel Zaw Win                    | Commandant du bataillon Lon Htein, base 3 Shwemyayar   | M          |
| G51a                    | Commandant Mya Thaug                          | Commandant du bataillon Lon Htein, base 5 Mawbi  | M          |
| G52a                    | Commandant Aung San Win                       | Commandant du bataillon Lon Htein, base 7 Circonscription de Thanlyin                                      | M          |
| <i>Forces navales</i>   |   |  |            |
| G53a                    | Contre-amiral Nyan Tun                        | Commandant en chef (forces navales). Depuis juin 2008. Administrateur de l'UMEHL. (précédemment G39a)      | M          |
| G53b                    | Khin Aye Myint                                | Épouse de Nyan Tun   | F          |
| G54a                    | Commodore Win Shein                           | Commandant, Quartier général de la formation navale  | M          |
| G55a                    | Commodore Gén. Thet Swe                       | Commandant, commandement de brigade Thura de la région navale de Tanintharyi                               | M          |
| G56a                    | Commodore Myint Lwin                          | Commandant, commandement de la région navale de l'Irrawady   | M          |
| <i>Forces aériennes</i> |   |  |            |
| G57a                    | GCA Myat Hein                                 | Commandant en chef (forces aériennes)  | M          |
| G57b                    | Htwe Htwe Nyunt                               | Épouse du GCA Myat Hein  | F          |
| G58a                    | Gén. de division Khin Aung Myint              | Chef d'état-major (forces aériennes)   | M          |
| G59a                    | Gén. de brigade Ye Chit Pe                    | Personnel du Commandant en chef des forces aériennes, Mingaladon   | M          |
| G60a                    | Gén. de brigade Khin Maung Tin                | Commandant de l'École de formation aérienne de Shande, Meiktila  | M          |
| G61a                    | Gén. de brigade Zin Yaw                       | Commandant de la base aérienne de Pathein, Chef d'état major (forces aériennes), administrateur de l'UMEHL | M          |
| G61b                    | Khin Thiri                                    | Épouse du Gén. de brigade Zin Yaw  | F          |
| G61c                    | Zin Mon Aye                                   | Fille du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 26.3.1985   | F          |
| G61d                    | Htet Aung                                     | Fils du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 9.7.1988   | M          |

| #  | Nom                              | Informations d'identification (y compris fonction)                                  | Sexe (M/F) |
|--|----------------------------------|---|------------|
| <i>Divisions d'infanterie légère (LID)</i> |                                  |   |            |
| G62a                                       | Gén. de brigade Than Htut        | 11e LID   | M          |
| G63a                                       | Gén. de brigade Tun Nay Lin      | 22e LID   | M          |
| G64a                                       | Gén. de brigade Tin Tun Aung     | 33e LID, Sagaing  | M          |
| G65a                                       | Gén. de brigade Hla Myint Shwe   | 44e LID   | M          |
| G66a                                       | Gén. de brigade Aye Khin         | 55e LID, Lalaw  | M          |
| G67a                                       | Gén. de brigade San Myint        | 66e LID, Pyi  | M          |
| G68a                                       | Gén. de brigade Tun Than         | 77e LID, Bago   | M          |
| G69a                                       | Gén. de brigade Aung Kyaw Hla    | 88e LID, Magwe  | M          |
| G70a                                       | Gén. de brigade Tin Oo Lwin      | 99e LID, Meiktila   | M          |
| G71a                                       | Gén. de brigade Sein Win         | 101e LID, Pakokku   | M          |
| G72a                                       | Colonel Than Han                 | 66e LID   | M          |
| G73a                                       | Lieutenant-colonel Htwe Hla      | 66e LID   | M          |
| G74a                                       | Lieutenant-colonel Han Nyunt     | 66e LID   | M          |
| G75a                                       | Colonel Ohn Myint                | 77e LID   | M          |
| G76a                                       | Lieutenant-colonel Aung Kyaw Zaw | 77e LID   | M          |
| G77a                                       | Major Hla Phy                    | 77e LID   | M          |
| G78a                                       | Colonel Myat Thu                 | Commandement tactique 11e LID   | M          |
| G79a                                       | Colonel Htein Lin                | Commandement tactique 11e LID   | M          |
| G80a                                       | Lieutenant-colonel Tun Hla Aung  | Commandement tactique 11e LID   | M          |
| G81a                                       | Colonel Aung Tun                 | 66e Brigade   | M          |
| G82a                                       | Capitaine Thein Han              | 66e Brigade   | M          |
| G82b                                       | Hnin Wutyi Aung                  | Épouse du capitaine Thein Han   | F          |
| G83a                                       | Lieutenant-colonel Mya Win       | Commandement tactique 77e LID   | M          |
| G84a                                       | Colonel Win Te                   | Commandement tactique 77e LID   | M          |
| G85a                                       | Colonel Soe Htway                | Commandement tactique 77e LID   | M          |
| G86a                                       | Lieutenant-colonel Tun Aye       | Commandant du 702e bataillon d'infanterie légère                                    | M          |
| G87a                                       | Nyan Myint Kyaw                  | Commandant du 281e bataillon d'infanterie (Commune de Mongyang, est de l'État Shan) | M          |

*Autres généraux de brigade*

|       |                                   |   |   |
|-------|-----------------------------------|---|---|
| G88a  | Gén. de brigade Htein Win         | Poste de Taikkyi  | M |
| G89a  | Gén. de brigade Khin Maung Aye    | Commandant du poste de Meiktila                                 | M |
| G90a  | Gén. de brigade Kyaw Oo Lwin      | Commandant du poste de Kalay                                    | M |
| G91a  | Gén. de brigade Khin Zaw Win      | Poste de Khamaukgyi   | M |
| G92a  | Gén. de brigade Kyaw Aung         | MR sud, Commandant du poste de Toungoo                          | M |
| G93a  | Gén. de brigade Myint Hein        | MOC -3, poste de Mogaung  | M |
| G94a  | Gén. de brigade Tin Ngwe          | Ministère de la défense   | M |
| G95a  | Gén. de brigade Myo Lwin          | MOC -7, poste de Pekon  | M |
| G96a  | Gén. de brigade Myint Soe         | MOC -5, poste de Taungup  | M |
| G97a  | Gén. de brigade Myint Aye         | MOC -9, poste de Kyauktaw                                       | M |
| G98a  | Gén. de brigade Nyunt Hlaing      | MOC -17, poste de Mong Pan                                      | M |
| G99a  | Gén. de brigade Ohn Myint         | État de Mon, membre de la CEC de l'USDA                         | M |
| G100a | Gén. de brigade Soe Nwe           | MOC -21, poste de Bhamo   | M |
| G101a | Gén. de brigade Than Tun          | Commandant du poste de Kyaukpadaung                             | M |
| G102a | Gén. de brigade Than Tun Aung     | Commandement régional des opérations (ROC) - Sittwe             | M |
| G103a | Gén. de brigade Thaug Htaik       | Commandant du poste de Aungban                                  | M |
| G104a | Gén. de brigade Thein Hteik       | MOC -13, poste de Bokpyin                                       | M |
| G105a | Gén. de brigade Thura Myint Thein | Commandement des opérations tactiques de Namhsan                | M |
| G106a | Gén. de brigade Win Aung          | Commandant du poste de Mong Hsat                                | M |
| G107a | Gén. de brigade Myo Tint          | Officier en service spécial, ministère des transports           | M |
| G108a | Gén. de brigade Thura Sein Thaug  | Officier en service spécial, ministère de la protection sociale | M |

| #     | Nom                                | Informations d'identification (y compris fonction)  | Sexe (M/F) |
|-------|------------------------------------|---|------------|
| G109a | Gén. de brigade Phone Zaw Han      | Maire de Mandalay depuis février 2005 et président de comité de développement de la ville de Mandalay, anciennement commandant de Kyaukme | M          |
| G109b | Moe Thidar                         | Épouse du Gén. de brigade Phone Zaw Han   | F          |
| G110a | Gén. de brigade Win Myint          | Commandant du poste de Pyinmana   | M          |
| G111a | Gén. de brigade Kyaw Swe           | Commandant du poste de Pyin Oo Lwin   | M          |
| G112a | Gén. de brigade Soe Win            | Commandant du poste de Bahtoo   | M          |
| G113a | Gén. de brigade Thein Htay         | Ministère de la défense   | M          |
| G114a | Gén. de brigade Myint Soe          | Commandant du poste de Rangoon  | M          |
| G115a | Gén. de brigade Myo Myint Thein    | Commandant, Hôpital des services de la défense de Pyin Oo Lwin  | M          |
| G116a | Gén. de brigade Sein Myint         | Vice-président du Conseil pour la paix et le développement de la division de Bago   | M          |
| G117a | Gén. de brigade Hong Ngai (Ngaing) | Président du Conseil pour la paix et le développement de l'État Chin  | M          |
| G118a | Gén. de brigade Win Myint          | Président du Conseil pour la paix et le développement de l'État Kayah   | M          |

## H. OFFICIERS MILITAIRES DIRIGEANT DES PRISONS ET LA POLICE

| #   | Nom                                       | Informations d'identification (y compris fonction)   | Sexe (M/F) |
|-----|---|--|------------|
| H1a | Gén. de brigade Khin Yi                   | Directeur général de la police de Myanmar  | M          |
| H1b | Khin May Soe                              | Épouse du Gén. de brigade Khin Yi  | F          |
| H2a | Zaw Win                                   | Directeur général du département des prisons (ministère de l'intérieur) depuis août 2004, anciennement DG adjoint de la police de Myanmar, et ancien général de brigade. Ancien militaire. | M          |
| H2b | Nwe Ni San                                | Épouse de Zaw Win  | F          |
| H3a | Aung Saw Win                              | Directeur général, Bureau des enquêtes spéciales   | M          |
| H4a | Gén. de brigade de police Khin Maung Si   | Chef d'état-major de la police   | M          |
| H5a | Lieutenant-colonel Tin Thaw               | Commandant de l'Institut technique gouvernemental  | M          |
| H6a | Maung Maung Oo                            | Chef de l'équipe chargée des interrogatoires relevant des affaires de sécurité militaire à la prison d'Insein  | M          |
| H7a | Myo Aung                                  | Directeur des centres de détention de Rangoon  | M          |
| H8a | Gén. de brigade de police Zaw Win         | Directeur adjoint de la police   | M          |
| H9a | Lieutenant-colonel de police Zaw Min Aung | Section spéciale   | M          |

## I. UNION SOLIDARITY AND DEVELOPMENT ASSOCIATION (USDA) (hauts responsables de l'USDA qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs)

| #   | Nom                                   | Informations d'identification (y compris fonction)   | Sexe (M/F) |
|-----|---------------------------------------|--|------------|
| I1a | Gén. de brigade Aung Thein Lin (Lynn) | Maire de Yangon et président du comité de développement de la ville de Yangon (Secrétaire) et membre du Comité exécutif central de l'USDA, d.d.n. 1952 | M          |
| I1b | Khin San Nwe                          | Épouse du Gén. de brigade Aung Thein Lin   | F          |
| I1c | Thidar Myo                            | Fille du Gén. de brigade Aung Thein Lin  | F          |
| I2a | Colonel Maung Par (Pa)                | Vice-maire de la ville de Yangon<br>Développement I (membre du Comité exécutif central I)  | M          |
| I2b | Khin Nyunt Myaing                     | Épouse du Colonel Maung Par  | F          |
| I2c | Naing Win Par                         | Fils du Colonel Maung Par  | M          |
| I3a | Nyan Tun Aung                         | Membre du Comité exécutif central  | M          |
| I4a | Aye Myint                             | Membre du comité exécutif de la ville de Rangoon   | M          |
| I5a | Tin Hlaing                            | Membre du comité exécutif de la ville de Rangoon   | M          |
| I6a | Soe Nyunt                             | Officier d'état-major, Division de Yangon est  | M          |
| I7a | Chit Ko Ko                            | Président du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt  |            |

| #    | Nom               | Informations d'identification (y compris fonction)   | Sexe (M/F) |
|------|-------------------|--|------------|
| I8a  | Soe Hlaing Oo     | Secrétaire du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt   | M          |
| I9a  | Capitaine Kan Win | Chef des forces de police de la circonscription de Mingala Taungnyunt  | M          |
| I10a | That Zin Thein    | Chef du Comité pour les affaires de développement de la circonscription de Mingala Taungnyunt  | M          |
| I11a | Khin Maung Myint  | Chef du département de l'immigration et de la population de Mingala Taungnyunt   | M          |
| I12a | Zaw Lin           | Secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt   | M          |
| I13a | Win Hlaing        | Co-secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt  | M          |
| I14a | San San Kyaw      | Officier d'état-major du département d'information et de relations publiques du ministère de l'information dans la circonscription de Mingala Taungnyunt | F          |
| I15a | GCA Myint Hlaing  | Ministère de la défense et membre de l'USDA  | M          |

J. PERSONNES TIRANT PROFIT DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT ET AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES AU RÉGIME

| #   | Nom  | Informations d'identification (y compris société)  | Sexe (M/F) |
|-----|--|--|------------|
| J1a | Tay Za   | Directeur exécutif, Htoo Trading Co. ; Htoo Construction Co., d.d.n. 18.7.1964, carte d'identité n° MYGN 006415.<br>Père : M. Myint Swe (d.d.n. 6.11.1924) Mère : Mme Daw Ohn (d.d.n. 12.8.1934) | M          |
| J1b | Thidar Zaw   | Épouse de Tay Za ; d.d.n. 24.2.1964, carte d'identité n° KMYT 006865, Parents : M. Zaw Nyunt (décédé), Mme Htoo (décédée)  | F          |
| J1c | Pye Phyto Tay Za   | Fils de Tay Za, d.d.n. 29.1.1987   | M          |
| J1d | Ohn  | Mère de Tay Za, d.d.n. 12.8.1934   | F          |
| J2a | Thiha  | Frère de Tay Za (J1a), d.d.n. 24.6.1960. Directeur de Htoo Trading. Distributeur de London cigarettes (Myawadi Trading)  | M          |
| J2b | Shwe Shwe Lin  | Épouse de Thiha  | F          |
| J3a | Aung Ko Win <i>alias</i> Saya Kyaung                     | Kanbawza Bank, également Myanmar Billion Group, Nilayoma Co. Ltd, East Yoma Co. Ltd et agent de London Cigarettes dans les États Shan et Kayah   | M          |
| J3b | Nan Than Htwe (Htay)                                     | Épouse de Aung Ko Win  | F          |
| J3c | Nang Lang Kham <i>alias</i> Nan Lan Khan                 | Fille de Aung Ko Win, d.d.n. 1.6.1988  | F          |
| J4a | Tun (Htun, Htoon) Myint Naing<br><i>alias</i> Steven Law | Stewen Law Asia World Co., d.d.n. 15.5.1958 ou 27.8.1960   | M          |
| J4b | (Ng) Seng Hong, dite Cecilia Ng ou Ng Sor Hon            | Épouse de Tun Myint Naing. Directrice générale de Golden Aaron Pte Ltd (Singapour)   | F          |
| J4c | Lo Hsing-han   | Père de Tun Myint Naing <i>alias</i> Steven Law, de Asia World Co., d.d.n. 1938 ou 1935  | M          |
| J5a | Khin Shwe  | Zaykabar Co., d.d.n. 21.1.1952. Voir également A3f   | M          |
| J5b | San San Kywe   | Épouse de Khin Shwe  | F          |
| J5c | Zay Thiha  | Fils de Khin Shwe, d.d.n. 1.1.1977, directeur général de Zaykabar Co. Ltd  | M          |
| J5d | Nandar Hlaing  | Épouse de Zay Thiha  | F          |
| J6a | Htay Myint   | Yuzana Co., d.d.n. 6.2.1955, également Yuzana Supermarket, Yuzana Hotel, Yuzana Oil Palm Project   | M          |
| J6b | Aye Aye Maw  | Épouse de Htay Myint, d.d.n. 17.11.1957  | F          |
| J6c | Win Myint  | Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.5.1952  | M          |
| J6d | Lay Myint  | Frère de Htay Myint, d.d.n. 6.2.1955   | M          |
| J6e | Kyin Toe   | Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.4.1957  | M          |
| J6f | Zar Chi Htay   | Fille de Htay Myint, directrice de Yuzana Co., d.d.n. 17.2.1981  | F          |

| #    | Nom   | Informations d'identification (y compris société)   | Sexe (M/F) |
|------|---|---|------------|
| J6g  | Khin Htay Lin   | Directeur Yuzana Co. ; d.d.n. 14.4.1969   | M          |
| J7a  | Kyaw Win  | Shwe Thanlwin Trading Co. (distributeurs exclusifs des pneus de la fabrique de Thaton, appartenant au ministère de l'industrie 2)       | M          |
| J7b  | Nan Mauk Loung Sai <i>alias</i> Nang Mauk Lao Hsai          | Épouse de Kyaw Win  | F          |
| J8a  | Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin                       | Ancien ministre de l'agriculture et de l'irrigation, retraité depuis septembre 2004   | M          |
| J8b  | Khin Myo Oo   | Épouse du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin   | F          |
| J8c  | Kyaw Myo Nyunt  | Fils du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin   | M          |
| J8d  | Thu Thu Ei Han  | Fille du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin  | F          |
| J9a  | Than Than Nwe   | Épouse du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)  | F          |
| J9b  | Nay Soe   | Fils du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)  | M          |
| J9c  | Theint Theint Soe   | Fille du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)   | F          |
| J9d  | Sabai Myaing  | Épouse de Nay Soe   | F          |
| J9e  | Htin Htut   | Époux de Theint Theint Soe  | M          |
| J10a | Maung Maung Myint   | Directeur général de Myangon Myint Co. Ltd  | M          |
| J11a | Maung Ko  | Directeur, Htarwara mining company  | M          |
| J12a | Zaw Zaw <i>alias</i> Phoe Zaw                               | Directeur général de Max Myanmar, d.d.n. 22.10.1966   | M          |
| J12b | Htay Htay Khine (Khaing)                                    | Épouse de Zaw Zaw   | F          |
| J13a | Chit Kaing <i>alias</i> Chit Khine                          | Directeur général de Eden group of companies  | M          |
| J14a | Maung Weik  | Maung Weik & Co. Ltd  | M          |
| J15a | Aung Htwe   | Directeur général de Golden Flower Construction Company   | M          |
| J16a | Kyaw Thein  | Directeur et associé de Htoo Trading, d.d.n 25.10.1947  | M          |
| J17a | Kyaw Myint  | Propriétaire de Golden Flower Co. Ltd, 214 Wardan Street, Lamadaw, Yangon   | M          |
| J18a | Nay Win Tun   | Ruby Dragon Jade and Gems Co. Ltd   | M          |
| J19a | Win Myint   | Président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Union du Myanmar (UMFCCI) et propriétaire de Shwe Nagar Min Co. | M          |
| J20a | Eike (Eik) Htun <i>alias</i> Ayke Htun <i>alias</i> Aik Tun | Directeur général de Olympic Construction Co. et Asia Wealth Bank   | M          |
| J20b | Sandar Tun  | Fille de Eike Htun  | F          |
| J20c | Aung Zaw Naing  | Fils de Eike Htun   | M          |
| J20d | Mi Mi Kaing   | Fils de Eike Htun   | M          |
| J21a | “Dagon” Win Aung  | Dagon International Co. Ltd, d.d.n 30.9.1953, l.d.n Pyay, carte d'identité n° PRE 127435  | M          |
| J21b | Moe Mya Mya   | Épouse de “Dagon” Win Aung, d.d.n 28.8.1958, carte d'identité n° B/RGN 021998   | F          |
| J21c | Ei Hnin Pwint <i>alias</i> Christabelle Aung                | Fille de “Dagon” Win Aung, d.d.n 22.2.1981, Directrice du Palm Beach Resort de Ngwe Saung   | F          |
| J21d | Thurane (Thurein) Aung <i>alias</i> Christopher Aung        | Fils de “Dagon” Win Aung, d.d.n 23.7.1982   | M          |
| J21e | Ei Hnin Khine <i>alias</i> Christina Aung                   | Fille de “Dagon” Win Aung, d.d.n 18.12.1983   | F          |
| J22a | Aung Myat <i>alias</i> Aung Myint                           | Mother Trading  | M          |
| J23a | Win Lwin  | Kyaw Tha Compagny   | M          |
| J24a | Dr. Sai Sam Tun   | Loi Hein Co., travaille en collaboration avec le ministère de l'industrie n° 1  | M          |
| J25a | San San Yee (Yi)  | Super One Group of Companies  | F          |
| J26a | Aung Zaw Ye Myint   | Propriétaire de Yegatun Construction Co.  | M          |
| J27a | Aung Toe  | Juge en chef  | M          |
| J28a | Aye Maung   | Procureur général   | M          |
| J29a | Thaung Nyunt  | Conseiller juridique  | M          |
| J30a | Dr. Tun Shin  | Procureur général adjoint   | M          |
| J31a | Tun Tun (Htun Htun) Oo                                      | Procureur général adjoint   | M          |
| J32a | Tun Tun Oo  | Adjoint du juge en chef   | M          |
| J33a | Thein Soe   | Adjoint du juge en chef   | M          |
| J34a | Tin Aung Aye  | Juge à la Cour suprême  | M          |
| J35a | Tin Aye   | Juge à la Cour suprême  | M          |
| J36a | Myint Thein   | Juge à la Cour suprême  | M          |

| #    | Nom             | Informations d'identification (y compris société)   | Sexe (M/F) |
|------|-----------------|---|------------|
| J37a | Chit Lwin       | Juge à la Cour suprême  | M          |
| J38a | Juge Thaug Lwin | Tribunal de la circonscription de Kyauktada   | M          |
| J39a | Thaug Nyunt     | Juge à la Cour du district nord ; également secrétaire du Comité de travail convoquant la convention nationale  | M          |
| J40a | Nyi Nyi Soe     | Juge à la Cour du district ouest, Adresse : No. (39) Ni-Gyaw-Da Street, (corner of Sake-Ta-Thu-Kha Street), Kyar-Kwet-Thit Ward, Tarmway Township, Rangoon, Burma | M          |
| J41a | Myint Kyine     | Procureur du gouvernement, Cour du district nord  | M          |

## K. ENTREPRISES DÉTENUES PAR DES MILITAIRES

*Personnes physiques*

| #    | Nom   | Informations d'identification (y compris société)  | Sexe (M/F) |
|------|---|--|------------|
| K1a  | Gén. de division (retraité) Win Hlaing        | Ancien Directeur général, Union of Myanmar Economic Holdings, Myawaddy Bank                            | M          |
| K1b  | Ma Ngeh                                       | Fille du Gén. de division (retraité) Win Hlaing  | F          |
| K1c  | Zaw Win Naing                                 | Directeur général de la Kambawza (Kanbawza) Bank. Époux de Ma Ngeh (K1b), et neveu d'Aung Ko Win (J3a) | M          |
| K1d  | Win Htway Hlaing                              | Fils du Gén. de division (retraité) Win Hlaing, représentant pour la société KESCO                     | M          |
| K2a  | Colonel Myo Myint                             | Directeur général de la Union of Myanmar Economic Holding LTD (UMEH)                                   | M          |
| K2b  | Daw Khin Htay Htay                            | Épouse du Colonel Myo Myint  | F          |
| K3a  | Colonel Ye Htut                               | Myanmar Economic Corporation   | M          |
| K4a  | Colonel Myint Aung                            | Directeur général, Myawaddy Trading Co., d.d.n. 11.8.1949  | M          |
| K4b  | Nu Nu Yee                                     | Épouse de Myint Aung, technicienne de laboratoire, d.d.n. 11.11.1954                                   | F          |
| K4c  | Thiha Aung                                    | Fils de Myint Aung, employé par Schlumberger, d.d.n. 11.6.1982   | M          |
| K4d  | Nay Linn Aung                                 | Fils de Myint Aung, marin, d.d.n. 11.4.1981  | M          |
| K5a  | Colonel Myo Myint                             | Directeur exécutif, Bandoola Transportation Co.  | M          |
| K6a  | Colonel (retraité) Thant Zin                  | Directeur exécutif, Myanmar Land and Development   | M          |
| K7a  | Lieutenant-colonel (retraité) Maung Maung Aye | UMEHL  | M          |
| K8a  | Colonel Aung San                              | Directeur exécutif, Hsinmin Cement Plant Construction Project  | M          |
| K9a  | Gén. de division Mg Nyo                       | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K10a | Gén. de division Kyaw Win                     | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K11a | Gén. de brigade Khin Aung Myint               | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K12a | Col. Nyun Tun (marine)                        | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K13a | Col. Thein Htay (retraité)                    | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K14a | Lieutenant-colonel Chit Swe (retraité)        | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K15a | Myo Nyunt                                     | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K16a | Myint Kyine                                   | Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd                                       | M          |
| K17a | Lieutenant-colonel Nay Wynn                   | Directeur exécutif département, Myawaddy trading   | M          |
| K18a | Than Nyein                                    | Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar  | M          |
| K19a | Maung Maung Win                               | Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar  | M          |
| K20a | Mya Than                                      | Directeur exécutif par intérim, Myanmar Investment and Commercial Bank (MICB)                          | M          |
| K21a | Myo Myint Aung                                | Directeur général de la MICB   | M          |

| # | Nom | Adresse | Nom du directeur/propriétaire<br>Information complémentaire | Date<br>d'ins-<br>cription |
|---|-----|---------|---|----------------------------|
|---|-----|---------|---|----------------------------|

I. UNION OF MYANMAR ECONOMIC HOLDINGS LTD (UMEHL) *alias* UNION OF MYANMA ECONOMIC HOLDINGS LTD

|      |   |   |   |           |
|------|---|---|---|-----------|
| K22a | Union of Myanmar Economic Holdings Ltd <i>alias</i> Union of Myanma Economic Holdings Ltd (UMEHL) | 89/191 Mahabandoola Road<br>Corner of 50th Street, Yangon | Président : GCA Tin Aye,<br>Directeur exécutif :<br>Gén. de division Win Than | 15.8.2009 |
|------|---|---|---|-----------|

## A. ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

|      |  |  |  |           |
|------|--|--|--|-----------|
| K22b | Myanmar Ruby Enterprise <i>alias</i><br>Mayanma Ruby Enterprise                      | 24/26, 2nd fl, Sule Pagoda<br>Road, Yangon (Midway Bank Building)                        |  | 15.8.2009 |
| K22c | Myanmar Imperial Jade Co. Ltd<br><i>alias</i> Myanma Imperial Jade Co. Ltd           | 24/26, 2nd fl, Sule Pagoda<br>Road, Yangon (Midway Bank Building)                        |  | 15.8.2009 |
| K22d | Myanmar Rubber Wood Co. Ltd<br><i>alias</i> Myanma Rubber Wood Co. Ltd               |  |  | 15.8.2009 |
| K22e | Myanmar Pineapple Juice Production<br><i>alias</i> Myanma Pineapple Juice Production |  |  | 15.8.2009 |
| K22f | Myawaddy Clean Drinking Water<br>Service   | 4/A, N° 3 Main Road,<br>Mingalardon Tsp, Yangon  |  | 15.8.2009 |
| K22g | Sin Min (King Elephants) Cement<br>Factory (Kyaukse)                                 | 189/191 Mahabandoola Road<br>Corner of 50th Street, Yangon                               | Colonel Maung Maung Aye,<br>Directeur exécutif | 15.8.2009 |
| K22h | Tailoring Shop Service   |  |  | 15.8.2009 |
| K22i | Ngwe Pin Le (Silver Sea) Livestock<br>Breeding and Fishery Co.                       | 1093, Shwe Taung Gyar<br>Street, Industrial Zone II,<br>Ward 63, South Dagon Tsp, Yangon |  | 15.8.2009 |
| K22j | Granite Tile Factory (Kyaikto)   | 189/191 Mahabandoola Road<br>Corner of 50th Street, Yangon                               |  | 15.8.2009 |
| K22k | Soap Factory (Paung)   | 189/191 Mahabandoola Road<br>Corner of 50th Street, Yangon                               | Colonel Myint Aung<br>Directeur exécutif       | 15.8.2009 |

## B. SOCIÉTÉS COMMERCIALES

|      |                      |   |  |           |
|------|----------------------|---|--|-----------|
| K22l | Myawaddy Trading Ltd | 189/191 Mahabandoola<br>Road, Corner of 50th Street, Yangon | Colonel Myint Aung<br>Directeur exécutif | 15.8.2009 |
|------|----------------------|---|--|-----------|

## C. SOCIÉTÉS DE SERVICES

|      |   |  |  |           |
|------|---|--|--|-----------|
| K22m | Bandoola Transportation Co. Ltd.  | 399, Thiri Mingalar Road,<br>Insein Tsp, Yangon et/ou<br>Parami Road, South Okkalapa, Yangon | Colonel Myo Myint,<br>Directeur exécutif               | 15.8.2009 |
| K22n | Myawaddy Travel Services  | 24-26 Sule Pagoda Road, Yangon   |  | 15.8.2009 |
| K22o | Nawaday Hotel and Travel<br>Services  | 335/357, Bogyoke Aung San<br>Road, Pabedan Tsp, Yangon                                       | Colonel (retraité) Maung<br>Thaung, Directeur exécutif | 15.8.2009 |
| K22p | Myawaddy Agriculture<br>Services  | 189/191 Mahabandoola<br>Road, Corner of 50th Street, Yangon                                  |  | 15.8.2009 |
| K22q | Myanmar Ar (Power) Construction<br>Services <i>alias</i> Myanma Ar (Power)<br>Construction Services | 189/191 Mahabandoola<br>Road Corner of 50th Street, Yangon                                   |  | 15.8.2009 |

*Entreprises conjointes*

## A. ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

|      |   |   |  |           |
|------|---|---|--|-----------|
| K22r | Myanmar Segal International Ltd<br><i>alias</i> Myanma Segal International Ltd                      | Pyay Road, Pyinmabin Industrial<br>Zone, Mingalardon Tsp, Yangon                  | U Be Aung, Directeur   | 15.8.2009 |
| K22s | Myanmar Daewoo International<br><i>alias</i> Myanma Daewoo International                            | Pyay Road, Pyinmabin Industrial<br>Zone, Mingalardon Tsp, Yangon                  |  | 15.8.2009 |
| K22t | Rothman of Pall Mall Myanmar<br>Private Ltd <i>alias</i> Rothman of Pall<br>Mall Myanma Private Ltd | N° 38, Virginia Park, N° 3,<br>Trunk Road, Pyinmabin Industrial<br>Zone, Yangon   | PDG Lai Wei Chin   | 15.8.2009 |
| K22u | Myanmar Brewery Ltd <i>alias</i> Myanma<br>Brewery Ltd  | N° 45, N° 3, Trunk Road,<br>Pyinmabin Industrial Zone,<br>Mingalardon Tsp, Yangon | Lieutenant-Colonel (retraité)<br>Ne Win, Président<br><i>alias</i> Nay Win | 15.8.2009 |

| #    | Nom   | Adresse  | Nom du directeur/propriétaire<br>Information complémentaire            | Date<br>d'ins-<br>cription |
|------|---|--|--|----------------------------|
| K22v | Myanmar Posco Steel Co. Ltd<br><i>alias</i> Myanmar Posco Steel Co. Ltd     | Plot 22, N° 3, Trunk Road,<br>Pynmabin Industrial Zone,<br>Mingalardon Tsp, Yangon |  | 15.8.2009                  |
| K22w | Myanmar Nouveau Steel Co. Ltd<br><i>alias</i> Myanmar Nouveau Steel Co. Ltd | N° 3, Trunk Road, Pynmabin<br>Industrial Zone, Mingalardon<br>Tsp, Yangon          |  | 15.8.2009                  |
| K22x | Berger Paint Manufacturing Co. Ltd.   | Plot N° 34/A, Pynmabin<br>Industrial Zone, Mingalardon<br>Tsp, Yangon              |  | 15.8.2009                  |
| K22y | The First Automotive Co. Ltd  | Plot N° 47, Pynmabin<br>Industrial Zone, Mingalardon<br>Tsp, Yangon                | U Aye Cho et/ou Lieutenant<br>colonel Tun Myint, Directeur<br>exécutif | 15.8.2009                  |

## B. SOCIÉTÉS DE SERVICES

|       |  |  |                          |           |
|-------|--|--|--------------------------|-----------|
| K22z  | National Development Corp.                             | 3/A, Thamthumar Street, 7<br>Mile, Mayangone Tsp, Yangon   | Dr. Khin Shwe, Président | 15.8.2009 |
| K22aa | Hantha Waddy Golf Resort and<br>Myodaw (City) Club Ltd | N° 1, Konemyinthta Street, 7<br>Mile, Mayangone Tsp, Yangon<br>et Thiri Mingalar Road, Insein<br>Tsp, Yangon |                          | 15.8.2009 |

II. MYANMAR ECONOMIC CORPORATION (MEC) *alias* MYANMA ECONOMIC CORPORATION (MEC)

|      |   |   |   |           |
|------|---|---|---|-----------|
| K23a | Myanmar Economic Corporation<br>(MEC) <i>alias</i> Myanma Economic<br>Corporation (MEC) | Shwedagon Pagoda Road<br>Dagon Tsp, Yangon  | Président, GCA Tin Aung<br>Myint Oo, Colonel Ye Htut<br>ou Gén. de brigade Kyaw<br>Win, Directeur exécutif :<br>Gén. de brigade Myint Thein | 15.8.2009 |
| K23b | Myaing Galay (Rhino Brand Cement<br>Factory)  | Factories Dept. Mec Head<br>Office, Shwedagon Pagoda Road,<br>Dagon Tsp, Yangon       | Colonel Khin Maung Soe  | 15.8.2009 |
| K23c | Dagon Brewery   | 555/B, N° 4, Highway Road,<br>Hlaw Gar Ward, Shwe Pyi<br>Thar Tsp, Yangon             |   | 15.8.2009 |
| K23d | Mec Steel Mills (Hmaw Bi/Pyi/<br>Ywama)   | Factories Dept. Mec Head<br>Office, Shwedagon Pagoda<br>Road, Dagon Tsp, Yangon       | Colonel Khin Maung Soe  | 15.8.2009 |
| K23e | Mec Sugar Mill  | Kant Balu   |   | 15.8.2009 |
| K23f | Mec Oxygen and Gases Factory  | Mindama Road, Mingalardon<br>Tsp, Yangon  |   | 15.8.2009 |
| K23g | Mec Marble Mine   | Pyinmanar   |   | 15.8.2009 |
| K23h | Mec Marble Tiles Factory  | Loikaw  |   | 15.8.2009 |
| K23i | Mec Myanmar Cable Wire Factory<br><i>alias</i> Mec Myanma Cable Wire<br>Factory         | N° 48, Bamaw A Twin Wun<br>Road, Zone (4), Hlaing Thar<br>Yar Industrial Zone, Yangon |   | 15.8.2009 |
| K23j | Mec Ship Breaking Service   | Thilawar, Than Nyin Tsp   |   | 15.8.2009 |
| K23k | Mec Disposable Syringe Factory  | Factories Dept, Mec Head<br>Office, Shwedagon Pagoda<br>Road, Dagon Tsp, Yangon       |   | 15.8.2009 |
| K23l | Gypsum Mine   | Thibaw  |   | 15.8.2009 |

## III. ENTREPRISES COMMERCIALES DÉTENUES PAR LE GOUVERNEMENT

|      |   |   |   |           |
|------|---|---|---|-----------|
| K24a | Myanma Salt and Marine Chemicals<br>Enterprise <i>alias</i> Myanmar Salt and<br>Marine Chemicals Enterprise | Thakayta Township, Yangon   | Directeur exécutif : U Win<br>Htain (Ministère des mines) | 15.8.2009 |
| K25a | Myanmar Defence Products Industry<br><i>alias</i> Myanma Defence Products<br>Industry                       | Ngyaung Chay Dauk   | (Ministère de la défense)                                 | 15.8.2009 |
| K26a | Myanmar Timber Enterprise <i>alias</i><br>Myanma Timber Enterprise  | Myanmar Timber Enterprise<br>Head Office, Ahlone, Yangon<br>et 504-506, Merchant Road,<br>Kyauktada, Yangon | Directeur exécutif :<br>Win Tun,                          | 15.8.2009 |

| #    | Nom   | Adresse  | Nom du directeur/propriétaire<br>Information complémentaire | Date<br>d'ins-<br>cription |
|------|---|--|---|----------------------------|
| K27a | Myanmar Gems Enterprise <i>alias</i><br>Myanma Gems Enterprise  | (Ministry of Mines), Head<br>Office Building 19, Naypyitaw   | Directeur exécutif :<br>Thein Swe                           | 15.8.2009                  |
| K28a | Myanmar Pearls Enterprise <i>alias</i><br>Myanma Pearls Enterprise  | (Ministry of Mines), Head<br>Office Building 19, Naypyitaw   | Directeur exécutif :<br>Maung Toe                           | 15.8.2009                  |
| K29a | Myanmar Mining Enterprise n° 1<br><i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 1  | (Ministry of Mines), Head<br>Office Building 19, Naypyitaw   | Directeur exécutif : Saw Lin                                | 15.8.2009                  |
| K30a | Myanmar Mining Enterprise n° 2<br><i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 2  | (Ministry of Mines), Head<br>Office Building 19, Naypyitaw   | Directeur exécutif :<br>Hla Theing                          | 15.8.2009                  |
| K31a | Myanmar Mining Enterprise n° 3<br><i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 3  | (Ministry of Mines), Head<br>Office Building 19, Naypyitaw   | Directeur exécutif : San Tun                                | 15.8.2009                  |
| K32a | Myanma Machine Tool and Electrical<br>Industries (MTEI) <i>alias</i> Myanmar<br>Machine Tooland Electrical Industries<br>(MTEI) | Block No. (12), Parami Road,<br>Hlaing Township Yangon,<br>Myanmar<br>Telephone : 095-1-660437, 662324, 650822 | Directeur exécutif :<br>Kyaw Win<br>Directeur : Win Tint    | 15.8.2009                  |
| K33a | Myanmar Paper & Chemical<br>Industries <i>alias</i> Myanma Paper &<br>Chemical Industries                                       |  | Directeur exécutif :<br>Nyunt Aung                          | 15.8.2009                  |
| K34a | Myanma General and Maintenance<br>Industries <i>alias</i> Myanmar General<br>and Maintenance Industries                         |  | Directeur exécutif :<br>Aye Mauk                            | 15.8.2009                  |
| K35a | Road Transport Enterprise   | (Ministère des transports)   | Directeur exécutif :<br>Thein Swe                           | 15.8.2009                  |
| K36a | Inland Water Transport  | No.50, Pansodan Street,<br>Kyauktada Township,<br>Yangon, Union of Myanmar                                     | Directeur exécutif :<br>Soe Tint                            | 15.8.2009                  |
| K37a | Myanma Shipyards <i>alias</i> Myanmar<br>Shipyards, Sinmalike   | Bayintnaung Road, Kamayut<br>Township Yangon   | Directeur exécutif :<br>Kyi Soe                             | 15.8.2009                  |
| K38a | Myanma Five Star Line <i>alias</i><br>Myanmar Five Star Line  | 132-136, Theinbyu Road,<br>P.O. Box,1221, Yangon   | Directeur exécutif :<br>Maung Maung Nyein                   | 15.8.2009                  |
| K39a | Myanma Automobile and Diesel<br>Engine Industries <i>alias</i> Myanmar<br>Automobile and Diesel Engine<br>Industries            | 56, Kaba Aye Pagoda Road,<br>Yankin Township, Yangon   | Directeur exécutif :<br>Hla Myint Thein                     | 15.8.2009                  |
| K40a | Myanmar Infotech <i>alias</i> Myanma<br>Infotech  | (Ministère des postes et télécommunications)   |   |                            |
| K41a | Myanma Industrial Construction<br>Services <i>alias</i> Myanmar Industrial<br>Construction Services                             | No. (1), Thitsa Road, Yankin<br>Township, Yangon, Myanmar  | Directeur exécutif : Soe Win                                | 15.8.2009                  |
| K42a | Myanmar Machinery and Electric<br>Appliances Enterprise <i>alias</i> Myanma<br>Machinery and Electric Appliances<br>Enterprise  | Hlaing Township, Yangon  |   | 15.8.2009                  |

IV. ENTREPRISES DU SECTEUR DES MÉDIAS DÉTENUES PAR L'ÉTAT QUI PARTICIPENT À LA PROMOTION DES POLITIQUES DU RÉGIME ET À SA PROPAGANDE

|      |   |   |  |           |
|------|---|---|--|-----------|
| K43a | Myanmar News and Periodicals<br>Enterprise <i>alias</i> Myanma News and<br>Periodicals Enterprise | 212 Theinbyu Road, Botahtaung<br>Township, Yangon<br>(tél : +95-1-200810, +95-1-200809) | Directeur exécutif :<br>Soe Win (époux de Than<br>Than Aye, membre du<br>MWF)  | 15.8.2009 |
| K44a | Myanmar Radio and Television<br>(MRTV) <i>alias</i> Myanma Radio and<br>Television                | Pyay Road, Kamayut<br>Township, Yangon<br>(tel : +95-1-527122, +95-1-527119)            | Directeur général :<br>Khin Maung Htay (époux de<br>Nwe New, membre du<br>MWF) | 15.8.2009 |
| K45a | Myawaddy Television, Tatmadaw<br>Telecasting Unit   | Hmawbi Township, Yangon<br>(tel : +95-1-600294)   |  | 15.8.2009 |
| K46a | Myanma Motion Picture Enterprise<br><i>alias</i> Myanmar Motion Picture<br>Enterprise             |   | Directeur exécutif : Aung<br>Myo Myint (époux de Malar<br>Win, membre du MWF)  | 15.8.2009 |

*Arrêté Ministériel n° 2009-484 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.», au capital de 300.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 13 juillet 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 18 des statuts (année sociale) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-485 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 26 juin 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 1<sup>er</sup> des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : «PUBLICISLIVE MONACO» ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-486 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «EUREST MONACO», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «EUREST MONACO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 31 mars 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 8 des statuts (administration de la société) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

---

*Arrêté Ministériel n° 2009-487 du 25 septembre 2009  
plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en  
position de détachement.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.706 du 4 mars 2005 portant nomination et titularisation d'un Adjoint au Directeur au Centre de Presse ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Céline COTTALORDA, Adjoint au Directeur du Centre de Presse, est placée, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, pour une période d'une année.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-488 du 28 septembre 2009  
plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en  
position de détachement.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 886 du 22 décembre 2006 portant nomination et titularisation d'un Chef de Projet à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 juin 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Pierre MONDIELLI, Chef de Projet à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 5 octobre 2009, pour une période d'une année.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

---

*Arrêté Ministériel n° 2009-489 du 28 septembre 2009  
maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en  
position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.902 du 15 mars 1996 portant nomination d'une Attachée au Service du Contrôle Technique et de la Circulation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-558 du 29 septembre 2008 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Anna ROVELLI, épouse BOERI, en date du 3 juillet 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 juillet 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Anna ROVELLI, épouse BOERI, Attaché au Service des Titres de Circulation, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 7 octobre 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

---

*Arrêté Ministériel n° 2009-490 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.659 du 26 mai 2008 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur à la Direction du Tourisme et des Congrès ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-559 du 29 septembre 2008 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Yohan GARINO en date du 7 août 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Yohan GARINO, Rédacteur à la Direction du Tourisme et des Congrès, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 5 octobre 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

---

*Arrêté Ministériel n° 2009-491 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> Monaco Kart Cup 2009.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.099 du 15 février 1973 réglementant l'utilisation du port, des quais et des dépendances portuaires, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 94-539 du 12 décembre 1994 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le stationnement des bateaux et engins de mer sur les quais et dépendances du port, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion des opérations de montage et de démontage de la rampe reliant le quai Albert 1<sup>er</sup> à la darse Nord et des opérations de démontage de la piste :

- le stationnement des véhicules est interdit sur la moitié Sud de la darse Nord du mardi 6 octobre 2009, à 00 h 01 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00.

ART. 2.

Du lundi 12 octobre 2009 à 8 h 00 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00 :

- L'interdiction de circuler et de stationner faite aux véhicules sur le quai Antoine 1<sup>er</sup> est reportée, en ce qui concerne les véhicules de l'organisation de la "13<sup>ème</sup> Monaco Kart Cup" procédant au montage et démontage des installations ;

- Une voie de circulation à sens unique est instaurée sur le quai Antoine 1<sup>er</sup> dans sa partie comprise entre la sortie du tunnel Rocher Antoine 1<sup>er</sup> et l'esplanade des Pêcheurs, et ce, dans ce sens ;

- Un couloir de circulation de 4 mètres de large, réservé aux véhicules de secours et d'intervention, est maintenu en permanence le long de la façade des immeubles dudit quai entre la sortie du tunnel Rocher Antoine 1<sup>er</sup> et le virage de la Rascasse.

## ART. 3.

Du lundi 12 octobre 2009 à 8 h 00 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00 :

- Les espaces des darses Nord et Sud sont libérés, respectivement en totalité pour la darse Nord et en partie pour la Darse Sud, de toute occupation et emprise au sol à l'exception des surfaces nécessaires au déroulement de la "13<sup>ème</sup> Monaco Kart Cup".

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la "13<sup>ème</sup> Monaco Kart Cup" est interdite sur la partie piétonne du quai Antoine 1<sup>er</sup>.

## ART. 4.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 7 h 30 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 7 h 30 à la fin des épreuves :

- Une voie de circulation à sens unique est instaurée sur le quai Antoine 1<sup>er</sup> le long des façades des immeubles, dans sa partie comprise entre la sortie du parking public et l'entrée du tunnel Rocher Noghès, et ce, dans ce sens ;

- Le stationnement des véhicules est interdit sur le quai Antoine 1<sup>er</sup> entre la sortie du parking public et l'entrée du tunnel Rocher Noghès.

## ART. 5.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 7 h 30 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 7 h 30 à la fin des épreuves :

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13<sup>ème</sup> Monaco kart Cup» est interdite sur le quai des Etats-Unis, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue J.F. Kennedy et la route de la Piscine ;

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13<sup>ème</sup> Monaco kart Cup» est interdite sur la totalité de la darse Nord ;

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13<sup>ème</sup> Monaco kart Cup» est interdite sur la partie de la darse Sud nécessaire au déroulement des épreuves ;

- Des cheminements piétons sont mis en place entre l'épi central, le quai des Etats-Unis et le quai Antoine 1<sup>er</sup>, en empruntant les caissons darses Nord et Sud. Ces itinéraires ne sont autorisés qu'aux ayants droit et aux plaisanciers se rendant ou quittant un bateau.

## ART. 6.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 8 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 8 h 00 à la fin des épreuves, la circulation et le stationnement des véhicules

autres que ceux participant à la «13<sup>ème</sup> Monaco kart Cup» ou nécessaires aux différentes opérations prévues par le comité d'organisation de cette épreuve sont interdits :

- sur la route de la Piscine,
- sur la totalité des darses Nord et Sud,
- sur l'enracinement de l'épi Central.

## ART. 7.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 8 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 8 h 00 à la fin des épreuves, la circulation des véhicules autres que ceux participant à la «13<sup>ème</sup> Monaco kart Cup» ou nécessaires aux différentes opérations prévues par le comité d'organisation de cette épreuve est interdite :

- sur le quai des Etats-Unis, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue J.F. Kennedy et la route de la Piscine.

## ART. 8.

Les dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours.

## ART. 9.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-492 du 28 septembre 2009 portant réintégration d'un fonctionnaire.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.340 du 8 octobre 2007 portant titularisation d'un Elève-fonctionnaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-256 du 16 mai 2008 plaçant sur sa demande un fonctionnaire en position de détachement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

M. Xavier ARCHIMBAULT, Elève-fonctionnaire titulaire, placé en position de détachement, sur sa demande, auprès de l'Administration Communale, est réintégré au sein de l'Administration Gouvernementale.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-493 du 29 septembre 2009 portant agrément de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco».*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 89-006 du 11 janvier 1989 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco » ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco» est agréée.

## ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf septembre deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

*Arrêté Municipal n° 2009-2879 du 22 septembre 2009 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-471 du 19 mars 2007 portant nomination et titularisation d'un Adjoint technique dans les Services Communaux (Service de Gestion-Prêt et Location du Matériel Municipal pour la Ville) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-1637 du 4 juillet 2007 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-2463 du 24 juillet 2008 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la demande présentée par M. Loïc POMPEE tendant à être placé en position de disponibilité ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

M. Loïc POMPEE, Adjoint technique aux Services Techniques Communaux, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année à compter du 3 septembre 2009.

## ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat en date du 22 septembre 2009.

Monaco, le 22 septembre 2009.

*P/Le Maire,*  
*L'Adjoint ff.,*  
H. DORIA.

*Arrêté Municipal n° 2009-2942 du 28 septembre 2009  
réglementant la circulation des véhicules à  
l'occasion d'une opération immobilière.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Du lundi 28 septembre 2009 au vendredi 30 avril 2010 :

- Un sens unique de circulation est instauré avenue de la Costa, dans sa partie comprise entre son intersection avec la Porte Rouge et l'entrée du parking de la résidence "Villa Bijou", et ce dans ce sens.

ART. 2.

Les différentes dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgence et de secours.

ART. 3.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 4.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté sont suspendues.

ART. 5.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 septembre 2009 a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 septembre 2009.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 28 septembre 2009.

*Arrêté Municipal n° 2009-2951 du 28 septembre 2009  
réglementant la circulation des véhicules à  
l'occasion de travaux d'intérêt public.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Du mardi 29 septembre 2009 à 00 heures 01 au vendredi 24 septembre 2010 à 23 heures 59, la circulation des véhicules d'une hauteur supérieure à 3,50 mètres est interdite dans le tunnel Rocher-Nice.

ART. 2.

Du mardi 29 septembre 2009 à 00 heures 01 au vendredi 24 septembre 2010 à 23 heures 59, la circulation des véhicules et ensemble de véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 7,50 tonnes et/ou d'une hauteur supérieure à 3,50 mètres est autorisée :

- dans le tunnel Rocher - Albert 1<sup>er</sup> ;
- dans la rue Grimaldi, dans sa totalité.

ART. 3.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 4.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 septembre 2009 a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 septembre 2009.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 29 septembre 2009.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2009-140 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché à la Direction de l'Habitat pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ;
- maîtriser l'outil informatique (Excel, Word,...) ;
- avoir une aptitude pour des travaux de classement et d'archivage ;
- avoir des qualités relationnelles.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils pourront être amenés à effectuer, de temps à autre, des visites en ville.

*Avis de recrutement n° 2009-141 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder quelques notions de l'emploi de garçon de salle.

L'attention des candidats est appelée sur les contraintes horaires liées à la fonction qui peuvent notamment induire une obligation de service au cours des week-ends et des jours fériés.

### ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

*Mise à disposition d'une parcelle de terrain destinée à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs sise boulevard Charles III.*

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met à disposition une parcelle de terrain, d'une superficie de 420 mètres carrés, sise boulevard Charles III, contiguë au Cimetière à droite vers Nice en sortant de la Principauté sur laquelle sont édifiés divers bâtiments.

Les lieux sont exclusivement destinés à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs.

Les candidats devront présenter de sérieuses références dans ce secteur.

Il est précisé que la mise à disposition de la parcelle de terrain sera consentie à titre précaire et révoquant pour une durée limitée strictement à l'année 2010.

Les personnes intéressées devront retirer un règlement ainsi qu'un cahier des clauses particulières auprès de l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian.

Les candidatures devront être adressées impérativement au plus tard le 16 octobre 2009 et l'attention des postulants est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

---

*Mise en location d'un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille.*

L'Administration des Domaines met en location un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille.

Les personnes intéressées devront retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian, aux heures d'ouverture des bureaux de 9 h 30 à 17 h.

Ce dossier comprend un questionnaire qui devra être complété et accompagné des pièces justificatives demandées, un plan de situation et un projet de convention d'occupation.

Les demandes accompagnées des dossiers devront être déposées à l'Administration des Domaines au plus tard le 30 octobre 2009, à 17 h.

Toute candidature dont le dossier ne sera pas complet au moment du dépôt ne sera pas prise en considération.

---

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement situé au 3, rue Malbousquet, 3<sup>ème</sup> étage, composé de 2 pièces, d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.250 euros.

Charges mensuelles : 30 euros.

Les personnes inscrites en qualité de "protégé" intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : Mme N. BARRA, tél : 93.25.30.80 (le soir et week-end),

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 9, rue Malbousquet, 1<sup>er</sup> étage gauche, d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>, composé de 2 pièces, salle de bains, cuisine indépendante équipée, terrasse. Rénové.

Loyer mensuel : 1.550 euros.

Charges : 50 euros.

Les personnes inscrites en qualité de "protégé" intéressées par ces offres devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : AGENCE MAZZA IMMOBILIER, 10, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, tél. 97.77.35.35, ou 06.78.63.51.92, www.mazza-immobilier.com,

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

**MAIRIE**

---

*Avis de vacance d'emploi n° 2009-090 d'un poste de Conseiller aux Etudes à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Conseiller aux Etudes sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Certificat d'Aptitude de Professeur ou de Professeur chargé de Direction, option musique ;

- justifier d'une expérience de direction ou de Conseiller Pédagogique, dans un conservatoire agréé d'au moins 5 ans ;

- posséder une personnalité capable de s'investir dans la mise en œuvre du projet de l'Académie ;

- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment en soirée ;

- maîtriser l'outil informatique.

---

**ENVOI DES DOSSIERS**

---

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
  - un curriculum-vitae ;
  - deux extraits de l'acte de naissance ;
  - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
  - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
  - une copie certifiée conforme des titres et références présentés.
- Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

## INFORMATIONS

---

### *La Semaine en Principauté*

#### *Manifestations et spectacles divers*

##### *Hôtel Hermitage - Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

##### *Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

##### *Auditorium Rainier III*

le 4 octobre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

le 7 octobre, à 16 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, à la rencontre du jeune public.

##### *Théâtre Princesse Grace*

les 7 et 11 octobre, à 15 h,

les 8, 9 et 10 octobre, à 21 h,

24<sup>ème</sup> Monte-Carlo Magic Stars : Une première partie avec les jeunes espoirs de la magie internationale et une seconde partie avec les plus grands magiciens.

Animations : extérieure et intérieure (close-up, animation musicale..)

##### *Théâtre des Variétés*

le 7 octobre, à 20 h 30,

les Mardis du Cinéma : projection cinématographique.

le 13 octobre, à 20 h 30,

Concert organisé par l'Association Crescendo.

le 14 octobre, à 12 h 30,

Concert de musique de chambre : «Les Midi Musicaux».

le 14 octobre, à 20 h 30,

Concert organisé par l'Association Art Antonina Monaco.

##### *Salle du Canton-Espace Polyvalent*

les 9 et 10 octobre, à 21 h,  
7<sup>ème</sup> Monaco Live Festival.

##### *Salle Garnier*

le 13 octobre, à 20 h,

Cérémonie de remise des prix (Littérature, de la Bourse de la Découverte, Musical et artistique) de la Fondation Prince Pierre.

##### *Espace de Fontvieille*

du 10 au 18 octobre,

21<sup>ème</sup> Foire Internationale de Monaco : «Rendez-vous des bonnes affaires et du divertissement».

### **Expositions**

##### *Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco.

jusqu'au 30 novembre, de 10 h à 19 h,

Exposition «Les glaces polaires pour les générations futures».

##### *Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

##### *Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés),*

jusqu'au 10 octobre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Mme Karine Schneider : «La Découverte du Yin».

##### *Fondation Prince Albert II de Monaco*

jusqu'au 8 octobre,

«Eco-Art-Parade 2009» : exposition artistique environnementale.

### **Congrès**

##### *Méridien Beach Plaza*

jusqu'au 3 octobre,

B Plus D - Straumann Meeting.

jusqu'au 6 octobre,

Soho Travel Meeting.

##### *Grimaldi Forum Monaco*

les 2 et 3 octobre,

18<sup>ème</sup> Congrès Annuel de l'Association Européenne d'Osséointégration.

du 12 au 15 octobre,

Sportel'2009 : 20<sup>ème</sup> rendez-vous international du sport, de la télévision et des nouveaux médias. (réservé aux professionnels).

### Sports

*Monte-Carlo Golf Club*

le 4 octobre,

Coupe M. et J. A. Pastor - Stableford (R).

le 11 octobre,

Coupe Delauzun 1<sup>ère</sup> Série Master - 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> Série - Stableford.

*Raid Nautique*

du 7 au 11 octobre,

Monaco Raid Interarmées 2009.




---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 11 août 2009, enregistré, le nommé :

- LAFATA Bruno, né le 7 septembre 1963 à La Tronche (38), de Ange et de ANTONUCCI Fiorella, de nationalité française, ayant demeuré 5, rue Princesse Marie-de-Lorraine à Monaco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèques sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331-1<sup>o</sup> et 330 du Code pénal.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 14 août 2009, enregistré, la nommée :

- CRAWFORD Jacqueline, épouse MOURENON, née le 4 septembre 1975 à Paisley, de nationalité écossaise, sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention de proxénétisme et d'établissement d'attestations ou de certificats faisant état de faits matériellement inexacts.

Délits prévus et réprimés par les articles 268 et 103 du Code pénal.

Pour extrait :  
*P/Le Procureur Général,*  
*Le Premier Substitut du Procureur Général,*  
G. DUBES.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 14 août 2009, enregistré, le nommé :

- MOURENON Jean-Patrick, né le 26 juin 1970 à Monaco, de nationalité française, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention de proxénétisme et d'établissement d'attestations ou de certificats faisant état de faits matériellement inexacts.

Délits prévus et réprimés par les articles 268 et 103 du Code pénal.

Pour extrait :  
*P/Le Procureur Général,*  
*Le Premier Substitut du Procureur Général,*  
G. DUBES.

**GREFFE GENERAL****EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la SCS MEDDAH & Cie et de son associée commanditée gérante Mme Zohra MEDDAH, exerçant le commerce sous l'enseigne SILHOUELLE INSTITUT CARITA, a prorogé de trois mois à compter du 9 octobre 2009 le délai imparti à Christian BOISSON, syndic, pour notifier sa décision de ne pas exécuter les contrats de location objets de la requête.

Monaco, le 28 septembre 2009.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par procès-verbal en date de ce jour, Mme Stéphanie VIKSTRÖM, Juge Commissaire de la liquidation des biens de feu André MENARD, ayant exercé le commerce sous l'enseigne «Chez Viandu», marché de la Condamine, place d'Armes à Monaco, a donné acte au syndic Christian BOISSON de ses déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 28 septembre 2009.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque LSO INTERNATIONAL MONACO, a prorogé jusqu'au 29 mars 2010 le délai imparti au syndic Bettina Ragazzoni

pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 29 septembre 2009.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**«S.A.M. ACCELERATION  
MANAGEMENT SOLUTIONS»**

en abrégé «S.A.M. AMS»  
(Société Anonyme Monégasque)

Publication prescrite par l'ordonnance-loi numéro 340 du 11 mars 1942 et par l'article 3 de l'arrêté de S.E.M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 24 novembre 2004.

I.- Aux termes d'un acte reçu le 15 mai 2009, en brevet, par M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO, notaire à Monaco, il a été établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme monégasque :

**STATUTS****ARTICLE PREMIER.***Constitution - Dénomination*

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de : «S.A.M. ACCELERATION MANAGEMENT SOLUTIONS», en abrégé «S.A.M. AMS».

**ART. 2.***Siège Social*

Le siège de la société est fixé en Principauté de Monaco.

Il pourra être transféré en tout endroit de la Principauté sur simple décision du Conseil d'Administration, après agrément du nouveau siège par le Gouvernement Princier.

ART. 3.

*Objet Social*

La société a pour objet tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, directement ou en participation :

- l'assistance à l'organisation, à la communication, au marketing et à la stratégie de développement de tous médias, y compris l'internet ;

- la commission, le courtage, la représentation, ainsi que toutes études et analyses, se rattachant aux activités ci-dessus ;

- l'organisation de foires et salons dans le domaine des médias ;

- et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

ART. 4.

*Durée de la société*

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du jour de l'assemblée générale qui constatera la constitution définitive de la société.

ART. 5.

*Capital Social - Actions*

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE Euros (150.000 €).

Il est divisé en mille actions de cent cinquante (150 €) euros chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

ART. 6.

*Titres et cessions d'actions*

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les titres d'actions sont extraits d'un livre à souches, revêtus d'un numéro d'ordre, frappés du timbre de la société et munis de la signature de deux administra-

teurs. L'une de ces deux signatures peut être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

Les cessions d'actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société.

La demande d'agrément, indiquant les qualités du cessionnaire et les conditions de la cession, est transmise à la société, le Conseil d'Administration statue dans le mois de la réception de la demande à défaut de quoi la cession est réputée autorisée.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire, le Conseil d'Administration est tenu de faire racheter les actions aux mêmes conditions, soit par les actionnaires, soit par un tiers agréé par le Conseil.

Le Conseil est tenu de proposer aux actionnaires le rachat des actions du cédant. En cas de pluralité de candidatures, les actions à racheter sont réparties entre les candidats, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent lors de la notification du projet de cession à la société. Le reliquat, s'il y en a un, et d'une manière générale les actions invendues, devra être acquis par la société elle-même, cette cession emportant réduction du capital d'autant.

La société aura un délai de trois mois maximum, à compter de la notification du refus d'agrément, pour organiser le rachat des actions par les actionnaires ou à défaut, pour réduire le capital de la société d'autant.

Sous réserve des formalités qui précèdent, la cession des actions au porteur s'opère par la simple tradition du titre. Celle des titres nominatifs a lieu par des déclarations de transfert et d'acceptation de transfert, signées par les parties, les signatures devant être authentifiées par un Officier Public, si la société le demande.

Les dividendes qui ne seraient pas réclamés dans les cinq années de leur exigibilité, seront acquis à la société.

ART. 7.

*Droits et obligations*

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et soumission aux décisions régulières du Conseil d'Administration et

des assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et elle participe aux bénéfices sociaux dans la proportion indiquée ci-après.

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une action ou tous les ayants-droit à n'importe quel titre, même usufruitiers et nus-propriétaires, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

ART. 8.

*Conseil d'Administration*

La société est administrée par un Conseil composé de deux membres au moins et cinq au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le premier Conseil restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira pour statuer sur les comptes du troisième exercice et qui renouvellera le Conseil en entier pour une nouvelle période de trois ans.

Il en sera de même ultérieurement.

Tout membre sortant est rééligible.

ART. 9.

*Pouvoirs du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus étendus, sans limitation ni réserve, pour agir au nom de la société et faire toutes opérations relatives à son objet.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il jugera convenables à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs directeurs, associés ou non, pour

l'administration courante de la société et pour l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Tous les actes engageant la société autorisés par le Conseil, ainsi que le retrait des fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs ou dépositaires et les souscriptions, avals, acceptations, endos ou acquits d'effets de commerce, doivent porter la signature de deux administrateurs, dont celle du Président du Conseil d'Administration, à moins d'une délégation de pouvoirs par le Conseil d'Administration, à un administrateur, un directeur ou tout autre mandataire.

ART. 10.

*Délibérations du Conseil d'Administration*

Le Conseil se réunit au siège social sur la convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci.

Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale à la présence effective de la totalité des administrateurs ;

b) sur convocation écrite à la présence ou représentation de plus de la moitié des administrateurs sans que le nombre des administrateurs présents puisse jamais être inférieur à deux.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a voix prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur délégué.

ART. 11.

*Commissaires aux Comptes*

L'assemblée générale nomme un ou deux Commissaires aux Comptes conformément à la loi numéro 408 du vingt janvier mil neuf cent quarante-cinq.

ART. 12.

*Assemblées générales*

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale dans les six mois qui suivent la date de clôture de l'exercice, par avis inséré dans le Journal de Monaco, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

Dans le cas où il est nécessaire de modifier les statuts, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée de la même façon et au délai de quinze jours au moins.

Dans le cas où toutes les actions sont représentées, toutes assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable.

Les décisions des assemblées sont consignées sur un registre spécial, signé par les membres du bureau.

Il n'est pas dérogé au droit commun pour toutes les questions touchant la composition, la tenue et les pouvoirs des assemblées.

ART. 13.

*Exercice Social*

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra la période écoulée du jour de la constitution définitive de la société jusqu'au trente-et-un décembre deux mil dix.

ART. 14.

*Répartition des bénéfices ou des pertes*

Tous produits annuels réalisés par la société, déduction faite des frais d'exploitation, des frais généraux ou d'administration, y compris tous amortissements normaux de l'actif et toutes provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice est ainsi réparti :

- Cinq pour cent pour constituer un fonds de réserve ordinaire qui cessera d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint une somme égale au dixième du capital social ;

- Le solde, à la disposition de l'assemblée générale, laquelle, sur la proposition du Conseil d'Administration, pourra l'affecter, soit à l'attribution d'un tantième aux administrateurs, d'un dividende aux actions, soit à la constitution d'un fonds d'amortissement supplémentaire ou de réserves spéciales, soit le reporter à nouveau, en totalité ou en partie.

ART. 15.

*Perte des trois quarts du capital*

En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs ou, à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, sont tenus de provoquer la réunion d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de dissoudre la société.

La décision de l'assemblée est dans tous les cas rendue publique.

ART. 16.

*Dissolution - Liquidation*

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle, sur la proposition du Conseil d'Administration, le mode de liquidation, et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, mais la société conserve sa personnalité durant tout le cours de la liquidation.

Spécialement, l'assemblée générale régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société, et elle confère notamment aux liquidateurs tous pouvoirs spéciaux, approuve les comptes de la liquidation et donne quitus aux liquidateurs. Elle est présidée par les liquidateurs ; en cas d'absence du ou des liquidateurs, elle élit elle-même son président.

Les liquidateurs ont pour mission de réaliser, même à l'amiable, tout l'actif de la société, et d'éteindre son passif.

## ART. 17.

*Contestations*

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents de la Principauté de Monaco.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Monaco, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

Pour le cas toutefois où l'actionnaire aurait omis de faire élection de domicile en Principauté, les assignations et significations seront valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de Monaco.

## ART. 18.

*Approbation gouvernementale - Formalités*

La présente société ne pourra être définitivement constituée qu'après :

- Que les présents statuts aient été approuvés et la société autorisée par arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, le tout publié dans le Journal de Monaco ;

- Et que toutes les formalités légales et administratives aient été remplies.

Pour faire publier les présents statuts et tous actes et procès-verbaux relatifs à la constitution de la présente société, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait de ces documents.

II.- Les statuts de cette société ont été approuvés par arrêté de S.E. Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté du 7 août 2009, numéro 2009-415.

III.- Le brevet original des statuts et son modificatif, portant mention de leur approbation ainsi qu'une ampliation dudit arrêté ministériel d'autorisation ont été déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO, par acte du 24 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

*Le Fondateur.*

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—  
**«S.A.M. ACCELERATION  
MANAGEMENT SOLUTIONS»**

en abrégé «S.A.M. AMS»

(Société Anonyme Monégasque)

—  
Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°.- Statuts de la société anonyme monégasque «S.A.M. ACCELERATION MANAGEMENT SOLUTIONS», en abrégé «S.A.M. AMS», au capital de 150.000 euros, avec siège à Monaco, 6, boulevard des Moulins, reçus en brevet, suivant acte du 15 mai 2009 par M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO, notaire soussigné, et déposés avec l'ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation aux minutes du notaire soussigné, le 24 septembre 2009.

2°.- Déclaration de souscription et de versement du capital faite par le fondateur, suivant acte reçu en minute par le notaire soussigné le 24 septembre 2009.

3°.- Et dépôt avec reconnaissance d'écriture et de signature du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 24 septembre 2009 et déposé avec ses annexes aux minutes du notaire soussigné le même jour.

Ont été déposées le 2 octobre 2009, au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco le 2 octobre 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

Société Anonyme Monégasque  
dénommée

**«COMPAGNIE MONEGASQUE  
D'ENTREPRISES GENERALES»**

en abrégé «**C.M.E.G.**»

**ERRATUM**

A la publication parue au Journal de Monaco du 18 septembre 2009, concernant la société ci-dessus.

Lire, page 4670 :

«L'expédition de l'acte précité du 4 septembre 2009 a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 25 septembre 2009».

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

Société à Responsabilité Limitée  
dénommée

**«SARL MONACOLOR»**

**ERRATUM**

A la publication de la modification aux statuts parue au Journal de Monaco du 18 septembre 2009, concernant la société ci-dessus.

Lire, page 4669 :

«Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de

Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 25 septembre 2009».

Monaco, le 2 octobre 2009

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 15 septembre 2009, Mme Nadia ROGERS, demeurant 2, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, a renouvelé, pour une période de trois années, la gérance libre consentie à M. Frédéric ANFOSSO, demeurant 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, et concernant un fonds de commerce de snack-bar-restaurant, etc., exploité 11 bis, rue Princesse Caroline, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 18 septembre 2009, par M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA et le notaire soussigné,

- M. Alain THOURAULT et Mme Patricia VALLAURI, son épouse, commerçants, domiciliés 14, avenue Prince Pierre, à Monaco ;

- et M. Patrick SCOTTO, retraité, domicilié 12, rue Basse, à Monaco-Ville,

ont cédé, à la "S.A.R.L. TYPIC SOUVENIRS", au capital de 15.000 € et siège à Monaco, le fonds de commerce de vente d'objets souvenirs à caractère typiquement local, jouets ; vente en gros et détail d'articles de sport, souvenirs et cadeaux, pose à chaud par presse simple de transferts en sérigraphie et en motifs Swarovski, exploité 12/17, rue de la Turbie, à Monaco, sous les enseignes "TYPIC SOUVENIRS", "TYPIC CADEAUX" et "TYPIC SPORTS".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE DROIT AU BAIL

*Première insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 28 septembre 2009, par le notaire soussigné, la SAM "COGETEX", avec siège 24, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a cédé à la SAM "MONACO VOYAGES", avec siège 15, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le droit au bail de locaux sis 24, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

*Première insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 28 septembre 2009, par le notaire soussigné, la S.C.S. "COPPOLA & Cie", au capital de 50.000 € et siège 33, avenue Saint-Charles, à Monaco, a cédé, à la S.A.R.L. "CASANOVA MONACO", au capital de 40.000 € et siège social à Monaco, le fonds de commerce d'import, export, achat, vente d'articles de décoration, d'ameublement et de luminaires, exploité 33, avenue Saint-Charles, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### "LES ACTUALITES MONEGASQUES ET MONDIALES"

(Société Anonyme Monégasque)

Siège : 57, rue Grimaldi - Monaco

### MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque "LES ACTUALITES MONEGASQUES ET MONDIALES", ont décidé de modifier l'article 2 (objet social) des statuts qui devient :

“ART. 2.

La société a pour objet :

Toutes opérations en rapport avec les événements et les manifestations de l'activité et de l'actualité mondiale, azuréeenne et monégasque.

L'achat, la vente, l'édition, la diffusion, de tous livres et périodiques.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et commerciales se rapportant directement à l'objet social ci-dessus”.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 17 septembre 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 28 septembre 2009.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 2 octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**“S.A.R.L. MONACO GOLDEN  
AGENCY MARITIME”**

en abrégé **“S.A.R.L. M.G.A. MARITIME”**

**CESSIONS DE PARTS SOCIALES  
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 10 juin 2009, réitéré le 23 septembre 2009,

il a été procédé à une cession de parts de la société à responsabilité limitée dénommée “S.A.R.L. MONACO GOLDEN AGENCY MARITIME”, en abrégé “S.A.R.L. M.G.A. MARITIME”, au capital de

15.000 Euros, ayant son siège 4, boulevard des Moulins à Monte-Carlo,

et constaté la démission de M. Carlo ACCATTATIS CHALONS D'ORANGE (qui n'est plus associé) de ses fonctions de gérant et la nomination de M. Dario NARGISO, domicilié 15, boulevard Louis II à Monte-Carlo, en qualité de gérant associé.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 2 octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

## “S.A.R.L. DECOBAT”

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 1<sup>er</sup> juillet 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : “S.A.R.L. DECOBAT”.

Objet : Entreprise générale de bâtiment tous corps d'état.

Décoration, aménagement intérieur et extérieur.

Achat, vente au détail ou en gros, commission, courtage, import-export de tous articles, mobiliers, matériels, produits et accessoires s'y rapportant.

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Siège social : 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco.

Durée : 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Gérant : M. Enrico CARUSO, domicilié numéro 33, rue de Millo, à Monaco.

Capital social : 100.000 euros divisé en 1.000 parts de 100 euros chacune.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé ce jour au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### APPORT D'ELEMENTS COMMERCIAUX

---

#### *Première insertion*

---

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 1<sup>er</sup> juillet 2009, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée dénommée "S.A.R.L. DECOBAT", ayant son siège numéro 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco,

M. Enrico CARUSO, domicilié numéro 33, rue de Millo, à Monaco, a fait apport à ladite société, des éléments commerciaux attachés à l'activité d'entreprise générale de bâtiment tous corps d'état, décoration et aménagement d'intérieur, exploitée sous l'enseigne "DECOBAT", numéro 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la "S.A.R.L. DECOBAT", dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### «ALPHA GOLF AVIATION MONACO» S.A.R.L.

---

#### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 24 août 2009, enregistré à Monaco le 24 août 2009, F°/Bd 67 V - Case 8, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «ALPHA GOLF AVIATION MONACO».

Objet :

L'achat, la vente, la location et l'affrètement, la représentation, le courtage, la gestion de tout matériel de transport aérien et généralement, toutes opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant aux objets ci-dessus et de nature à en favoriser l'extension.

Capital : 15.000 euros, divisé en 1.500 parts de 10 euros chacune.

Durée : 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège : «Roc Fleuri» - 1, rue du Ténao à Monaco.

Gérant : M. Salim ZEGHDAR, domicilié «L'Atalante», Route de la Plage Marquet à Cap-D'ail (06320).

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### Société à Responsabilité Limitée S.A.R.L. "AUTO KONCEPT"

---

#### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 24 avril 2009 enregistré à Monaco les 29 avril 2009 et 22 septembre 2009, folio 13V, case 3, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée «AUTO KONCEPT», au capital de 50.000 euros, siège social à Monaco - 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, ayant pour objet :

L'achat, la vente, la représentation, le courtage, la location de véhicules automobiles, et plus particulièrement de marque LOTUS, neufs ou d'occasions, pièces détachées y relatives, ainsi que tous articles, produits et services entrant dans la composition des biens ci-dessus ou s'y rapportant directement ;

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par M. Marc FAGGIONATO, non associé, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi le 29 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### **IMPERIAL YACHTS S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 27, boulevard Ablert 1<sup>er</sup> - Monaco

---

#### **MODIFICATION AUX STATUTS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2009, enregistrée à Monaco le 3 mars 2009, folio/bordereau 184 V, case 3, il a été pris acte de la démission de Mlle Jessica STORM FRY de ses fonctions de gérante et procédé à la nomination de Mme Julia KOCHMAN, épouse STEWART, demeurant 31, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, en qualité de nouvelle gérante avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 juin 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

### **GZ AVOCATS**

M<sup>es</sup> GIACCARDI & ZABALDANO  
6 boulevard Rainier III - Monaco

---

### **“S.A.R.L. CAFE GRAND PRIX”**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 30.000 euros  
Siège social : Quai Antoine 1<sup>er</sup> - Monaco

---

#### **CESSION DE PARTS SOCIALES CHANGEMENT DE GÉRANT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 août 2009, enregistré le 14 août 2009 sous les références F°/Bd 13 V case 1, M. Urs SCHWARZENBACH, gérant associé démissionnaire de la SARL CAFE GRAND PRIX, a cédé la totalité des 6 parts sociales lui appartenant dans le capital de ladite société à M. Pascal CAMIA (à raison de 3 parts sociales) et à un nouvel associé (à raison de 3 parts sociales).

La société est désormais gérée par M. Pascal CAMIA, demeurant 24, quai Jean Charles Rey à Monaco.

A la suite de ladite cession, la société continue d'exister entre M. CAMIA, comme seul gérant associé, et un associé.

Un exemplaire de cet acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### **AMS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

---

#### **CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE**

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 29 mai 2009 ont adopté comme raison sociale S.A.R.L. MOMENTUM SPORT CONCEPT, en abrégé S.A.R.L. MSC, aux lieu et place de S.A.R.L. AMS.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 29 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### **SARL LMT CONSEIL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 7, avenue des Papalins - Monaco

---

### **DEMISSION D'UN GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2009, M. Marc BONAFEDE a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Danièle ARENA.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### **SCS «DEN TANDT & CIE» «SPRING COMMUNICATION & MANAGEMENT», «SPRINT ET THE MONACOW PARADE», «FIVE ET MC FIVE»**

27, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - Monaco

---

### **CESSATION DES PAIEMENTS**

Les créanciers présumés de la SCS «DEN TANDT & CIE» exerçant le commerce sous l'enseigne «SPRING COMMUNICATION & MANAGEMENT» «SPRINT ET THE MONACOW PARADE» «FIVE ET MC FIVE», sis 27, boulevard Albert 1<sup>er</sup> à Monaco et de son gérant commandité Eddy DEN TANDT, déclarés en cessation des paiements et en liquidation des biens par Jugement du Tribunal de Première

Instance de Monaco rendu le 22 septembre 2009, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce monégasque, à remettre ou à adresser par pli recommandé avec accusé de réception à M. Christian BOISSON, Syndic, 13, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 2 octobre 2009.

---

### **S.A.M. BREZZO Frères**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : La Radieuse  
22, boulevard d'Italie - Monaco

---

### **AVIS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 22 juin 2009 au siège social, il a été décidé la continuation de l'activité sociale, nonobstant des pertes supérieures aux trois quarts du capital social.

Monaco, le 2 octobre 2009.

*Le Conseil d'Administration.*

---

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES  
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

| Dénomination du fonds                                    | Date d'agrément | Société de gestion              | Dépositaire à Monaco                        | Valeur liquidative au 25 septembre 2009 |
|--|-----------------|---------------------------------|---|---|
| Azur Sécurité Part C                                     | 18.10.1988      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 7.600,99 EUR                            |
| Azur Sécurité Part D                                     | 18.10.1988      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 5.353,06 EUR                            |
| Monaco Valeurs   | 30.01.1989      | Somoval S.A.M.                  | Société Générale                            | 391,81 EUR                              |
| Americazur   | 06.01.1990      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 19.556,40 USD                           |
| CFM Court Terme Euro                                     | 08.04.1992      | B.P.G.M.                        | C.F.M.                                      | 279,78 EUR                              |
| Monaco Plus-Value  | 31.01.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.452,31 EUR                            |
| Monaco Expansion Euro                                    | 31.01.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 4.971,69 EUR                            |
| Monaco Expansion USD                                     | 30.09.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 5.315,83 USD                            |
| Monaco Court Terme Euro                                  | 30.09.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 4.860,71 EUR                            |
| Capital Obligations Europe                               | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 4.270,15 EUR                            |
| Capital Sécurité   | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 2.106,46 EUR                            |
| Monaco Patrimoine Sécurité Euro                          | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.290,13 EUR                            |
| Monaco Patrimoine Sécurité USD                           | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.165,35 USD                            |
| Monaction Europe   | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 936,16 EUR                              |
| Monaction International                                  | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 749,67 USD                              |
| CFM Court Terme Dollar                                   | 18.06.1999      | B.P.G.M.                        | C.F.M.                                      | 1.330,69 USD                            |
| CFM Equilibre  | 19.01.2001      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 1.036,32 EUR                            |
| CFM Prudence   | 19.01.2001      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 1.161,36 EUR                            |
| Capital Croissance Europe                                | 13.06.2001      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 817,57 EUR                              |
| Capital Long Terme                                       | 13.06.2001      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.134,21 EUR                            |
| Monaco Globe Spécialisation<br>Fonds à 4 compartiments : |                 |                                 |   |   |
| Compartiment Monaco Santé                                | 28.09.2001      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.321,17 EUR                            |
| Compartiment Monaction USA                               | 28.09.2001      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 296,76 USD                              |
| Compartiment Monaco GF Bonds<br>EURO                     | 25.05.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.110,19 EUR                            |
| Compartiment Monaco GF Bonds<br>US DOLLAR                | 25.05.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.158,64 USD                            |
| Monaco Hedge Selection                                   | 08.03.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 10.935,24 EUR                           |
| CFM Actions Multigestion                                 | 10.03.2005      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 891,50 EUR                              |
| Monaco Trésorerie  | 03.08.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 2.847,75 EUR                            |
| Monaco Court Terme USD                                   | 05.04.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 5.505,92 USD                            |
| Monaco Eco +   | 15.05.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 808,59 EUR                              |
| Monaction Asie   | 13.07.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 631,95 EUR                              |
| Monaction Emerging Markets                               | 13.07.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.051,49 USD                            |
| Monaco Total Return Euro                                 | 20.12.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 971,54 EUR                              |
| Monaco Total Return USD                                  | 20.12.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 958,80 USD                              |
| Monaco Corporate Bond Euro                               | 21.07.2008      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.097,45 EUR                            |
| Objectif Rendement 2014                                  | 07.04.2009      | EDR Gestion (Monaco)            | Banque de gestion Edmond<br>de Rothschild   | 1.030,11 EUR                            |

---

---

| Dénomination du fonds                      | Date d'agrément | Société de gestion   | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au |
|--|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Monaco Environnement Développement Durable | 06.12.2002      | Monaco Gestions FCP. | C.F.M.               | EUR                   |
| CFM Environnement Développement Durable    | 14.01.2003      | Monaco Gestions FCP. | C.F.M.               | EUR                   |

| Dénomination du fonds               | Date d'agrément | Société de gestion                  | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 29 septembre 2009 |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------------|---|
| Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme | 14.06.1989      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 3.798,38 EUR                            |
| Fonds Paribas Monaco Obli Euro      | 30.07.1988      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 516,89 EUR                              |

---

---

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00